



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



FEDERAL NATIONAL COUNCIL  
UNITED ARAB EMIRATES

# TEMPS FORTS DE LA SESSION

## Session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'OMC

**Abou Dhabi (Émirats arabes unis)  
25 février 2024**

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen  
avec le concours du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis à  
l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)*

# SOMMAIRE

<b>PROGRAMME DE LA SESSION</b>	3
<b>DOCUMENT FINAL</b>	5
<b>CÉRÉMONIE INAUGURALE</b>	
• M. Saqr Ghobash, Président du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis	8
• M. Thani bin Ahmed Al Zeyouidi, Ministre d'État du commerce extérieur, Émirats arabes unis	10
• M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP)	13
• M. Bernd Lange, Président de la Commission du commerce international, Parlement européen, Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC	16
• Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC	18
• Mme Athaliah Lesiba Molokomme, Présidente du Conseil général de l'OMC	21
<b>ABOU DHABI ET AU-DELÀ : FAÇONNER UN SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL QUI TIENT SES PROMESSES</b>	
<b>Dialogue interactif avec des négociateurs de premier plan et des hauts responsables de l'OMC</b>	
• M. Bernd Lange, Membre du Parlement européen, Co-Président du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	23
• M. João Aguiar Machado, Ambassadeur et Représentant permanent de l'UE auprès de l'OMC	23
• M. Djatmiko Wicaksono, Directeur général, Ministère du commerce, Indonésie	23
• M. Juan Antonio Coloma Correa, Président du Sénat, Chili	24
• Séance de Questions-Réponses	25
<b>PRESENTATION DES RAPPORTS ET DEBAT INTERACTIF SUR LES THEMATIQUES DE FOND : Le commerce et les changements climatiques : une relation gagnant-gagnant</b>	
• M. Helmut Scholz, membre du Parlement européen	36
• Mme Kathleen Van Brempt, membre du Parlement européen	36
• M. Ziya Altunyaldiz, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye	37
• Séance de Questions-Réponses	39
<b>DÉBAT : LE COMMERCE NUMÉRIQUE À L'ÈRE D'ÉCONOMIES RÉSILIENTES</b>	
• M. Jörgen Warborn, membre du Parlement européen	47
• Mme Meera Al Suwaidi, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis	48
• M. Cedric Frolick, parlementaire, Afrique du Sud	49
• Séance de Questions-Réponses	50
• <b>REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC</b>	53



# PROGRAMME DE LA SESSION

## 24 février 2024

- 09 h 00 – 12 h 30 Session de pré-conférence du Comité de pilotage (*à huis clos*)
- 12 h 30 – 14 h 00 Déjeuner
- 14 h 00 – 18 h 00 Comité de pilotage (*à huis clos*) – finalisation du document final

## 25 février 2024

- 10 h 00 – 11 h 00 Séance inaugurale
- **M. Saqr Ghobash**, Président du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis
  - **M. Thani bin Ahmed Al Zeyoudi**, Ministre d'État du commerce extérieur, Émirats arabes unis
  - **M. Martin Chungong**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP)
  - **M. Bernd Lange**, Président de la Commission du commerce international, Parlement européen, Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC
  - **Mme Ngozi Okonjo-Iweala**, Directrice générale de l'OMC
  - **Mme Athaliah Lesiba Molokomme**, Présidente du Conseil général de l'OMC
- 11 h 00 – 12 h 30 ***Abou Dhabi et au-delà : façonner un système commercial multilatéral qui tient ses promesses***
- Dialogue interactif avec des négociateurs de premier plan et des hauts responsables de l'OMC
- **M. João Aguiar Machado**, Ambassadeur et Représentant permanent de l'UE auprès de l'OMC
  - **M. Djatmiko Wicaksono**, Directeur général, Ministère du commerce, Indonésie
  - **M. Juan Antonio Coloma Correa**, Président du Sénat, Chili
- Modérateur : **M. Bernd Lange**, Membre du Parlement européen, Co-Président du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC
- 12 h 30 – 14 h 00 Déjeuner
- 14 h 00 – 16 h 00 Présentation des rapports et débat interactif sur les thématiques de fond : **Le commerce et les changements climatiques : une relation gagnant-gagnant**
- Rapporteurs :
- **Mme Kathleen Van Brempt**, membre du Parlement européen
  - **M. Ziya Altunyaldiz**, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye
- Modérateur : **M. Helmut Scholz**, membre du Parlement européen

- 16 h 00 – 17 h 30 Débat : **Le commerce numérique à l'ère d'économies résilientes**
- Rapporteurs :
- **M. Jörgen Warborn**, membre du Parlement européen
  - **M. Cedric Frolick**, parlementaire, Afrique du Sud
  - **Mme Meera Al Suwaidi**, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis
- Modérateur : **M. Koffi Kra Paulin Kouassi**, membre de l'Assemblée nationale, Côte d'Ivoire
- 17 h 30 – 18 h 15 **Adoption du document final**
- Présentation du document final au Président de la CM13**
- Rapporteur : **M. Marwan O. Al Muhairi**, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis
- Remarques de clôture** : UIP, Parlement européen, OMC et Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis
- 18 h 30 Cocktail

# DOCUMENT FINAL

Adopté le 25 février 2024

Nous, législateurs réunis à Abou Dhabi le 25 février 2024 pour notre Conférence parlementaire statutaire sur l'OMC, à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC ;

1. *réaffirmons* l'importance de l'engagement parlementaire et de l'inclusion d'une dimension parlementaire dans l'avenir de la coopération multilatérale sur les questions commerciales, compte tenu de la contribution déterminante du commerce à l'économie mondiale ;
2. *soulignons* l'importance de l'OMC en tant qu'institution clé pour l'amélioration des conditions de vie, la négociation des règles commerciales, la supervision des accords, le règlement des différends et le maintien d'un commerce ouvert, équitable et fondé sur des règles, dans l'intérêt de tous, aucun de ces objectifs ne pouvant être atteint sans l'engagement parlementaire ;
3. *affirmons*, au vu de ce rôle critique, le besoin de mener une réforme nécessaire de l'OMC afin de renforcer et d'améliorer l'ensemble de ses fonctions, avec notamment la mise en place d'un système efficace et pleinement fonctionnel de règlement des différends, avec un processus contraignant à deux niveaux et indépendant de sorte que l'Organisation soit mieux à même de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et à répondre aux attentes croissantes des populations, en tenant compte des besoins en développement et de la viabilité environnementale et sociale ;
4. *exhortons* tous les Membres de l'OMC qui ne l'ont pas encore fait à ratifier rapidement tous les accords négociés dans le cadre de l'OMC et en particulier l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, afin qu'il entre en vigueur dès que possible, une ratification par les deux tiers des Membres étant requise, et *soulignons* l'importance cruciale d'un accord sur les disciplines des subventions à la pêche qui impliquent des surcapacités et une surpêche, afin d'éviter l'épuisement des ressources biologiques marines et de permettre leur gestion durable, tout en respectant la nécessité d'un traitement spécial et différencié, conformément à l'ODD 14.6 ;
5. *soulignons* la nécessité d'intégrer la dimension développement de l'OMC, notamment par le biais du processus de réforme de l'OMC et en faisant en sorte que le principe du traitement spécial et différencié réponde mieux aux besoins des pays en développement, *déplorons* que l'OMC n'ait pas encore pleinement réalisé son programme de Doha sur le développement, et *nous félicitons* de la décision déjà prise sur l'extension des mesures d'accompagnement des pays les moins avancés (PMA) afin qu'ils sortent du statut de PMA et bénéficient d'une période de transition sans heurts et durable pour le retrait des préférences commerciales ;
6. *réitérons* notre responsabilité commune de mettre en place des mécanismes de contrôle et d'implication parlementaires dans les négociations et accords commerciaux, en amont et en aval du processus, en garantissant la transparence et la redevabilité démocratique par le suivi et l'évaluation des effets de ces accords sur les citoyens, les populations et les sociétés ;
7. *affirmons* que la "re-mondialisation" ou le renforcement de la coopération commerciale est une source de sécurité et de paix, un moteur de la prospérité économique et de la réduction de la pauvreté, et un outil essentiel pour lutter contre les changements climatiques ;
8. *soulignons* l'importance des règles multilatérales et plurilatérales sur le commerce numérique et du rôle des parlementaires et de l'OMC dans l'amélioration des réglementations afin de maintenir un commerce numérique libre, inclusif, non discriminatoire, transparent, résilient, ouvert et équitable, tout en soutenant des systèmes numériques interopérables qui respectent les droits de l'homme et libèrent tout le potentiel du commerce numérique ; *encourageons vivement* les efforts visant à trouver une solution adéquate et durable pour les transmissions électroniques concernées par le moratoire sur le commerce électronique, et *soulignons* la nécessité de réduire la fracture numérique en partageant les meilleures pratiques et en améliorant le renforcement des capacités ;

9. *soulignons également*, tout en tenant compte de l'évolution constante de nos sociétés et de la nécessité de s'adapter à notre époque, l'importance de la transition vers des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales et des méthodes de production stables, ouvertes, durables, écologiques et résilientes dans le cadre des futurs politiques et accords commerciaux par la coopération sous l'égide de l'OMC ;
10. *réitérons* le rôle des parlementaires dans l'élaboration d'une législation qui encourage l'adoption de pratiques commerciales écologiques conformes aux accords multilatéraux, tout en optimisant les atouts du commerce sur l'environnement et les populations vulnérables, et en veillant à ce que les mesures liées au commerce qui visent à protéger l'environnement ne constituent pas une discrimination injustifiable ;
11. *estimons* que les conclusions de la CM13 doivent définir des orientations pragmatiques pour la politique commerciale en cohérence avec les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris, *encourageons vivement* les Membres de l'OMC à envisager toutes les mesures possibles pour contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les progrès atteints dans le cadre du Consensus des Émirats arabes unis et aux conclusions de la COP28, à renforcer la conformité par rapport à l'Accord de Paris et la neutralité climatique, et à mieux coopérer au sein de l'OMC en ce qui concerne les mesures adoptées au niveau national ; *nous félicitons* de la toute première "Journée du commerce" de la COP28 et de l'accord historique sur la transition vers une sortie des combustibles fossiles ; et *espérons* voir la décision de la COP reflétée dans les travaux de l'OMC ;
12. *soulignons* la nécessité de relancer les discussions sur les subventions industrielles dans le cadre de l'OMC, notamment une éventuelle mise à jour de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, et *estimons* que la CM13 doit lancer un débat sur les subventions industrielles, afin de formuler des recommandations à l'intention de futures conférences ministérielles ;
13. *soulignons également* le rôle des parlementaires dans la ratification et le contrôle des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui facilitent davantage le commerce mondial dans toutes les industries, par le biais de mécanismes appropriés ;
14. *insistons* sur le rôle du contrôle parlementaire en matière de commerce dans la modernisation du secteur des soins de santé pour le XXI<sup>e</sup> siècle, tout en veillant à un accès équitable aux médicaments essentiels, aux vaccins aux technologies médicales, et en soutenant les innovations par la protection des droits de propriété intellectuelle, qui sous-tendent leur création ;
15. *reconnaissons* que les Membres de l'OMC sont convenus de discuter de la portée de la décision sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en vue de couvrir les méthodes diagnostiques et thérapeutiques relatives à la COVID-19, *appelons* les Membres de l'OMC à prendre une décision à cet égard d'ici à la CM13, tout en gardant à l'esprit les incitations à l'innovation ; et *appelons également* les Membres de l'OMC à réexaminer leurs lois et politiques nationales afin d'intégrer pleinement tous les assouplissements pertinents en matière de propriété intellectuelle qui protègent l'accès aux produits médicaux ;
16. *soulignons* l'importance du commerce dans la régulation et la recherche d'une solution permanente en matière de réserves publiques alimentaires, en assurant la promotion d'un cadre législatif pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, en assurant la résilience et la sécurité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, en encourageant les pratiques agricoles durables et en réduisant le gaspillage alimentaire ;
17. *soulignons* la nécessité de résultats en matière de sécurité alimentaire, notamment d'actions concrètes visant à accroître la résilience des PMA et des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires dans leur réponse à l'instabilité alimentaire aiguë ;
18. *reconnaissons* les inégalités croissantes entre les pays, et *soulignons* l'importance d'accords commerciaux inclusifs qui soutiennent les pays en développement et les PMA, et les aident à atteindre les objectifs de développement durable ;

19. *invitons* les parlements et les gouvernements à veiller à la synergie des politiques commerciales et environnementales, et à leur conformité par rapport à l'OMC et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement ;
20. *appelons* les parlementaires et les gouvernements à conjuguer leurs efforts pour tirer parti de l'utilisation positive de la technologie et d'une intelligence artificielle efficace et correctement régulée dans les négociations commerciales, le renforcement des capacités et le transfert de technologies vers les pays en développement et les PMA ;
21. *appelons* les parlements et les gouvernements à promouvoir des mesures durables et d'approches inclusives en matière de commerce, à soutenir les populations vulnérables et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, et *appelons* le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à examiner régulièrement la mise en œuvre de nos engagements communs et à rendre compte des progrès accomplis ;
22. *appelons* les gouvernements à inclure plus systématiquement des législateurs, y compris des femmes et des jeunes dans leurs délégations officielles à la Conférence ministérielle afin de favoriser l'inclusion et d'encourager la contribution de toutes les composantes de la société ;
23. *exprimons* notre conviction que l'OMC a besoin d'une dimension parlementaire forte et efficace et, à ce titre, *nous engageons* à doter la Conférence parlementaire sur l'OMC des moyens dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat et pour assurer un engagement parlementaire plus solide à l'égard de l'OMC ;
24. *exprimons également* notre sincère gratitude aux Émirats arabes unis et au Conseil national de la Fédération pour leur accueil de cette réunion parlementaire, et *déclarons* notre volonté de poursuivre ce dialogue constructif afin de débattre des défis commerciaux cruciaux et de faire partie de la solution grâce à un engagement continu et à un soutien efficace.



# CÉRÉMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE M. SAQR GHOBASH PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA FÉDÉRATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS

S.E. M. Thani bin Ahmed  
Al Zeyoudi, Ministre d'État au  
commerce extérieur,  
S.E. M. Martin Chungong,  
Secrétaire général de l'Union  
interparlementaire,  
Vos Excellences, chefs et  
membres des délégations  
participantes,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le grand plaisir de  
vous souhaiter la bienvenue sur  
la terre de la coexistence, de la  
tolérance et de la paix, qui vous  
accueille aujourd'hui dans le but  
de renforcer le système  
commercial mondial, de réitérer  
son soutien à la croissance de l'humanité et de répondre à ses exigences de développement  
économique global et durable.



À cette occasion, permettez-moi d'adresser mes remerciements et ma gratitude les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette conférence, notamment le Secrétariat général du Conseil national de la Fédération, le Secrétariat de l'Union interparlementaire et le Parlement européen, sans oublier l'équipe des Émirats arabes unis chargée d'organiser la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à laquelle vont mes plus chaleureux remerciements et toute ma reconnaissance pour les efforts déployés pour rendre possible la tenue de cet événement, ce qui met en évidence la solidarité et le partage de responsabilités dont sont capables notre exécutif national et nos institutions législatives pour atteindre les objectifs bénéfiques que nous sommes tous déterminés à réaliser.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tous conscients du fait que tout ce sur quoi nous nous mettrons d'accord aujourd'hui fera une différence dans la vie des peuples du monde entier demain et que tout ce que nous établirons et réaliserons ensemble donnera à tous les humains qui peuplent la terre l'espoir que nous serons capables de dépasser les barrières géopolitiques et de raccourcir les distances qui séparent les continents de notre planète pour donner un signal clair permettant de trouver des solutions concrètes aux changements auxquels est actuellement confronté le commerce international, tout particulièrement concernant l'échange d'informations et de données, et de faciliter l'entrée des marchandises sur les divers marchés du monde à l'ère de la libéralisation des échanges.

Son Altesse Cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, Président des Émirats arabes unis, a réitéré la ferme volonté de notre pays de renforcer l'atout que constitue le commerce mondial pour l'humanité toute entière. "Les Émirats arabes unis, situés au cœur de la carte des échanges internationaux, jettent un pont entre les diverses régions du monde. Nous continuerons à consolider cette position grâce à des partenariats durables (...). Aux côtés de 164 pays, nous ouvrirons une nouvelle ère de libre-échange pour le bien de l'humanité."

Mesdames, Messieurs,

Voici trois mois environ, les Émirats arabes unis ont accueilli la Conférence sur les changements climatiques de la COP28. Les résultats obtenus à l'issue de cette conférence s'inspiraient des avancées réalisées à la Conférence sur les changements climatiques de Paris, dont le but était de

négocier un accord mondial au service de l'humanité et de l'environnement tout à la fois et nous sommes absolument convaincus que la conférence d'aujourd'hui s'appuiera dans une large mesure sur les résultats et les recommandations de ce qui est désormais connu sous le nom de "paquet de Genève", adopté par la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, dont les plus importants sont la préparation aux pandémies, les droits de propriété intellectuelle et l'exemption des prohibitions à l'exportation des denrées alimentaires.

Cette conviction fortifie la détermination des Émirats arabes unis, ainsi que la vôtre, à faire en sorte que la présente conférence influe de façon forte sur la marche de l'Organisation mondiale du commerce, tout particulièrement en matière de promotion du commerce international, de recherche de solutions pratiques aux défis que représente actuellement l'échange d'informations, de facilitation de l'entrée des marchandises sur divers marchés mondiaux ainsi que de mise en place d'actions communes visant à dissiper les inquiétudes relatives aux déséquilibres entre les entreprises et à la gouvernance de ces dernières.

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

Aux côtés de notre gouvernement et de notre exécutif national, nous devons œuvrer à promulguer des lois contraignantes fixant des objectifs clairs et ambitieux assortis de délais adaptés pour réaliser des investissements dans des projets de développement durable, régler la question des exigences protectionnistes auxquelles se heurtent les produits des pays en développement et faciliter leur accès aux marchés mondiaux.

Je vous souhaite la bienvenue de retour aux Émirats arabes unis, et souhaite pleine réussite à notre conférence.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient avec vous.

# CÉRÉMONIE INAUGURALE

ALLOCUTION DE **M. THANI BIN AHMED AL ZEYOUDI**  
MINISTRE D'ÉTAT DU COMMERCE EXTÉRIEUR, ÉMIRATS ARABES UNIS

Vos Excellences, honorables  
membres, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je m'adresse à  
vous aujourd'hui.

Permettez-moi de commencer par  
vous souhaiter la bienvenue aux  
Émirats arabes unis.

La Conférence parlementaire sur  
l'Organisation mondiale du  
commerce constitue depuis  
longtemps une enceinte essentielle  
pour accroître l'efficacité et les  
retombées des échanges mondiaux.



La réunion d'aujourd'hui à Abou Dhabi mettra ce rôle à l'honneur.

Les discussions et les délibérations qui s'y dérouleront la veille de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce influenceront sur les négociations qui auront lieu les trois jours suivants et apporteront une contribution inestimable à l'instauration d'un système commercial moderne, souple et résilient.

Les trois séances de fond d'aujourd'hui mettront cette réalité en évidence.

- La première abordera les solutions permettant de garantir que le système commercial multilatéral puisse continuer à porter des fruits à toutes les nations, non seulement cette semaine, mais également par le biais de politiques nationales et d'alliances internationales pérennes.
- La deuxième visera à déterminer dans quelle mesure la lutte contre les changements climatiques peut ouvrir une nouvelle ère de durabilité et d'opportunités pour les échanges mondiaux.
- La troisième portera sur le rôle joué par le commerce électronique dans le nouveau paysage économique.

Chacune d'entre elles souligne l'importance que revêt le commerce à l'égard des questions clés auxquelles est confrontée l'économie mondiale et la contribution qu'il peut apporter à l'instauration d'une croissance plus inclusive, durable et équitable.

Ces séances sont également le reflet des priorités qui seront abordées à la CM13.

Nous sommes bien sûr conscients du fait qu'amener 164 Membres à trouver un consensus n'est pas chose facile, mais notre souhait commun d'étendre, d'améliorer et de moderniser le commerce mondial nous incitera à rendre ce consensus possible.

Un accord est d'ores et déjà en train de se dessiner autour des trois grands objectifs qui suivent.

Le premier consiste à accroître la participation des pays du Sud de la planète aux échanges internationaux.

- Permettre à un plus grand nombre de nations en développement de devenir Membres de l'OMC donnera un écho à des voix marginalisées dans le cadre de discussions exerçant une influence directe sur leur destinée.

Le deuxième consiste à protéger les intérêts des nations en développement et les moins avancées.

- Il est particulièrement important d'éliminer les obstacles entraînant une distorsion des marchés et de créer un paysage commercial plus juste et équitable.

Le troisième consiste à continuer à progresser dans l'adoption et l'intégration des nouvelles technologies dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi que de commencer à mettre sur pied un système commercial adapté au commerce du vingt-et-unième siècle. Toutes les questions ne trouveront pas réponse, mais, en tant que Président, il est essentiel pour moi que nous réussissions à avancer dans les discussions.

En outre, comme nous l'avons vu lors d'autres conférences ministérielles, tout particulièrement la CM12, les accords peuvent intervenir à la dernière minute.

Comme l'a montré la COP28 de Dubaï en décembre, même un contexte géopolitique tendu n'empêche pas la convergence dans des domaines d'intérêt commun.

Mesdames, Messieurs,

Le développement des Émirats arabes unis est depuis longtemps directement lié au commerce, qui est un élément clé de notre économie nationale. Notre pays, qui souhaite préparer aujourd'hui le devenir du commerce de demain, est donc l'hôte idéal pour débattre de l'avenir du commerce. Nous avons fixé un nouveau cap économique fondé sur la puissance du commerce transfrontière et les possibilités qu'il ouvre ainsi que sur le potentiel que recèle la connexion entre des centres de croissance nouveaux. Notre Programme global d'accords de partenariat économique ouvre à nos exportateurs, nos industriels et nos entrepreneurs de nouvelles perspectives sur les marchés. Nous avons désormais signé avec les pays qui suivent des accords supprimant les droits de douane, améliorant l'accès aux marchés et mettant en valeur la collaboration avec le secteur privé :

- Inde
- Indonésie
- Israël
- Türkiye
- Cambodge
- Géorgie

L'année dernière, grâce à ce réseau commercial en pleine expansion, notre commerce extérieur non pétrolier a dépassé pour la toute première fois la barre des 700 milliards de dollars, soit une hausse de 12,6 % par rapport à 2022. Nos exportations, réexportations et importations ont toutes augmenté. Non seulement ces résultats cimentent notre conviction que le commerce agit comme un catalyseur de l'économie, mais ils prouvent que le commerce mondial est florissant, même dans un contexte géopolitique difficile. Nous avons par ailleurs pris l'engagement d'accroître le nombre de nos partenaires commerciaux, mais aussi de développer les moyens par lesquels nous commerçons avec eux.

L'année dernière, les Émirats arabes unis ont lancé l'Initiative TradeTech en partenariat avec le Forum économique mondial. Il s'agit d'un programme à plusieurs niveaux visant à investiguer, mettre à l'essai, faire mûrir et promouvoir les innovations les plus récentes en matière de technologie des chaînes d'approvisionnement et de la logistique.

Nous devrions tous être en mesure d'envisager :

- des procédures douanières améliorées par la blockchain
- un transport des marchandises géré par l'IA et
- une gestion des stocks s'appuyant sur l'analyse de données.

Le premier Forum TradeTech, qui se déroulera en parallèle de la CM13, présentera ces applications et ouvrira la discussion sur leur déploiement. Il est évident que nous devons lancer le processus.

Aujourd'hui, le Ministère de l'économie des Émirats arabes unis a le plaisir d'annoncer le lancement d'un nouveau rapport, intitulé *Commerce 2050 : perspective initiale du secteur privé*, qui évoque les forces qui façonneront le paysage commercial dans les 25 années à venir en soulignant la souplesse, l'adaptabilité et la perspicacité requises pour suivre le rythme de leur développement.

Ce rapport aborde trois thématiques :

- les certitudes représentées par les nouvelles puissances économiques et l'accélération de l'automatisation
- les défis que constituent la mise en commun des données, les guerres commerciales et les coûts de la réindustrialisation
- ainsi que les perspectives offertes par l'expansion du commerce, la durabilité et l'économie spatiale.

Mesdames, Messieurs,

L'histoire des Émirats arabes unis a été fortement influencée par le commerce et nous souhaitons contribuer à influencer son avenir. En tant que pays hôte, nous sommes disposés à faire tout notre possible pour faciliter le dialogue entre les délégations nationales et contribuer à obtenir des résultats concrets. Enfin, la CM13 est une plateforme de nature à nous rappeler à tous les bienfaits du commerce mondial. Le commerce ne se résume pas à un simple moteur de la croissance économique ou à un catalyseur de la production industrielle. Il est peut-être même le principal outil de coopération internationale, une coopération qui passe par l'échange d'informations et d'idées tout autant que de produits finis ou bruts. Il est fondé sur des cadres multinationaux, des politiques mondiales et des normes universelles. La collaboration transfrontière, essence du commerce, nous ouvre un monde d'opportunités rendu possible par la communauté des nations. Face aux crises et aux conflits actuels, le commerce nous rappelle opportunément que l'harmonie, et non la discorde, fait le lit de la réussite. Au-delà des thématiques de fond qui seront abordées aujourd'hui, la Conférence parlementaire nous donne l'occasion de défendre fermement les principes du commerce ouvert fondé sur les règles.

Je vous remercie de votre attention.

# CÉRÉMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE M. MARTIN CHUNGONG SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

Monsieur le Président du Conseil national de la Fédération,  
Monsieur le Président de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC,  
Monsieur Lange, représentant de la Présidente du Parlement européen,  
Madame la Directrice générale de l'OMC,  
Mesdames, Messieurs les parlementaires,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette importante conférence, qui fait désormais partie intégrante de l'incalculable collaboration qui nous lie au Parlement européen et à l'OMC dans l'optique de promouvoir un commerce mondial efficace et bénéfique à tous les pays et tous les peuples.



Monsieur le Président Ghobash, je voudrais vous adresser mes remerciements pour la chaleureuse hospitalité offerte à tous les délégués présents à Abou Dhabi ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour faire de cette conférence une réussite. Je souhaite également saluer le professionnalisme et le dévouement de votre équipe, placée sous la houlette de M. Al Muhairi, membre du Conseil national de la Fédération et rapporteur de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier Son Excellence M. le Ministre Al Zeyoudi, Président de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC, de son soutien à l'organisation de cette conférence parlementaire, en particulier de sa générosité à l'égard des parlementaires, qu'il a accepté d'inviter afin de faciliter leur participation à la CM13. Je souhaite rendre hommage à cet esprit d'inclusivité, auquel nous souscrivons fermement, dans le but de ne laisser personne de côté.

Madame la Directrice générale, les résultats parlent d'eux-mêmes. Le nouvel élan que vous avez insufflé à l'OMC est déjà en train de porter ses fruits. Les efforts inlassables que vous déployez pour rassembler les parties et votre détermination à faire en sorte que chaque initiative débouche sur des résultats concrets ont changé la donne. Je vous remercie d'être un exemple pour les femmes du monde entier, en les encourageant à participer au processus décisionnel, voire à en prendre la tête, cause qui est au cœur même des activités de l'UIP.

Enfin mais surtout, permettez-moi de rappeler notre partenariat de longue date avec le Parlement européen, qui contribue pour une large part à nos fructueuses activités parlementaires mondiales concernant les questions liées au commerce, qui revêtent une grande importance à nos yeux. Merci, Bernd.

Mesdames, Messieurs,

Votre participation à la conférence d'aujourd'hui témoigne de façon évidente de l'intérêt et du soutien que vous manifestez pour le commerce mondial en tant que catalyseur de l'économie résiliente que nous appelons de nos vœux.

Je tiens à exprimer de nouveau notre satisfaction face aux importants résultats obtenus lors de la CM12, notamment l'Accord sur les subventions à la pêche, la Décision ministérielle sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), la Décision sur

le Programme de travail sur les petites économies et la Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire, pour n'en citer que quelques-uns. Nous sommes convaincus que ces réalisations inaugureront une nouvelle ère prometteuse en matière de commerce mondial. Conformément à l'engagement pris par l'UIP de soutenir les travaux de l'OMC et de promouvoir le commerce mondial, cette dernière a mis en place plusieurs mesures visant à contribuer à la mise en œuvre de ces résultats.

En juillet 2023, la Directrice générale et moi-même vous avons envoyé un courrier conjoint pour vous inviter, en tant que représentants du peuple, à inciter votre gouvernement à ratifier l'Accord sur les subventions à la pêche. Je voudrais remercier les Membres qui ont répondu à cette sollicitation en nous informant des initiatives qu'ils prennent ou envisagent de prendre dans le contexte de la ratification de cet accord. Nous espérons que nos efforts conjoints seront couronnés de succès dans un avenir proche.

Dans la même veine, l'UIP a organisé en 2022 à Buenos Aires, en collaboration avec l'OMC, et avec le soutien du Congrès national argentin, un atelier à l'intention des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes. Les participants ont pu y étudier les recommandations formulées par la CM12 et dégager des pistes pour accélérer leur mise en œuvre afin de jeter les bases d'une CM13 plus percutante, cette dernière étant censée conclure les travaux en suspens de la conférence précédente et donner un nouvel élan aux échanges mondiaux.

Un atelier régional de suivi destiné aux parlementaires des Caraïbes, inspiré par la réussite rencontrée l'année dernière par l'atelier de Buenos Aires, a été programmé pour cette année au Guyana, en parallèle d'un programme de renforcement des capacités nationales destiné aux parlementaires de Côte d'Ivoire.

Nous avons d'ores et déjà prévu d'organiser une réunion d'information en ligne destinée à présenter aux parlementaires les résultats de votre conférence actuelle, ainsi que ceux de la CM13. Cette réunion a été conçue pour aider les parlementaires à concevoir des stratégies de mise en œuvre ciblées dans la perspective de la CM14.

Coordination, harmonisation et synergie sont les maîtres mots de toutes ces initiatives.

Mesdames, Messieurs,

Je relève avec plaisir que l'ordre du jour de votre conférence prévoit plusieurs sujets d'actualité importants, à savoir un dialogue interactif avec des négociateurs de haut niveau de l'OMC sur la voie à suivre d'ici à la CM13 et des discussions sur les changements climatiques et le commerce, ainsi que sur le commerce électronique à l'ère des économies résilientes.

Je suis certain que vous apporterez une contribution importante à ces discussions.

Vous adopterez également un document final qui établira, à n'en pas douter, une feuille de route prévoyant la mise en place d'initiatives parlementaires décisives pour avancer.

Permettez-moi de vous rappeler que l'efficacité de la Conférence parlementaire sur l'OMC dépend de votre soutien sans faille. Comme vous le savez, le travail de la Conférence parlementaire sur l'OMC ne commence réellement qu'à la fin de la Conférence, lorsque débute la mise en œuvre de ses recommandations et de celles de la Conférence ministérielle de l'OMC.

Sur la recommandation du Comité de pilotage, un réseau de parlementaires engagés et intéressés par le commerce est en cours de constitution, dans le but de soutenir les travaux de la Conférence parlementaire sur l'OMC et l'OMC, tant à l'échelon de leur parlement que dans leurs différentes circonscriptions. Je vous invite à rejoindre ce réseau.

Je voudrais également souligner les points qui suivent, qui pourraient faire partie des perspectives à soumettre à l'attention de la CM13, qui débute demain.

## Multilatéralisme

Nous sommes tous conscients que les barrières commerciales nuisent aux consommateurs, surtout les plus pauvres. Nous avons assisté à l'effondrement de nombreuses économies à la suite de la fermeture des frontières exigée par la pandémie de COVID-19, dont les conséquences se sont faites sentir sur les personnes et les biens.

C'est la preuve éclatante que personne ne peut vivre isolé. Nous nous insérons tous dans une dynamique d'interconnexion, ce qui exige que nous instaurions un climat adapté à la discussion et à la recherche de solutions durables en adoptant une approche inclusive. Le multilatéralisme reste la meilleure méthode pour trouver des solutions ciblées et construire un régime commercial mondial résilient. Tout semble indiquer que le système commercial multilatéral a réussi à intégrer progressivement les économies nationales et atténué les approches unilatérales du commerce international. Dans ce contexte, nous devrions nous engager davantage encore à promouvoir un ordre mondial fondé sur les règles et centré sur le principe fondamental du multilatéralisme. Redoublons d'effort à cette fin.

## Réforme de l'OMC

Permettez-moi tout d'abord de saluer comme il se doit l'Accord de Marrakech, acte fondateur de l'OMC qui, me semble-t-il, n'est pas et n'ambitionne pas d'être une règle universelle.

La réforme de l'OMC, comme toute entreprise humaine, s'intègre dans un processus naturel d'évaluation constructive visant à rendre cette dernière plus dynamique.

La réforme devrait permettre à l'OMC de mettre en place une stratégie mondiale coordonnée pour faire face aux urgences et protéger les échanges (puissant moteur de l'économie) des chocs déstabilisateurs tels que ceux qui ont malheureusement été à déplorer ces dernières années.

L'OMC, qui est l'un des piliers de notre système commercial mondial fondé sur les règles, est dotée de fonctions essentielles telles que la *transparence et le suivi*, la *négociation et le règlement des différends*, qui lui donnent des compétences contraignantes en matière d'élaboration des règles et d'arbitrage. Toutefois, la majeure partie de ces fonctions se sont émoussées au fil du temps, notamment celles de l'Organe de règlement des différends (ORD).

La réforme devrait renforcer la procédure d'élaboration des règles de l'OMC tout en assurant la pérennité des fonctions essentielles que je viens de mentionner, à savoir garantir le respect de règles non discriminatoires et veiller à ce que le système libre, équitable, ouvert et prévisible reste applicable à tous les Membres de l'OMC, quelle que soit leur taille.

Le commerce mondial devrait être bénéfique pour tous. La nouvelle ère inaugurée par la CM12 nous offre un cadre idéal pour développer les échanges mondiaux.

Pour résumer, la réforme de l'OMC devrait renforcer notre capacité et notre facilité à nous adapter à un environnement fluctuant et difficile, tout en renforçant la gouvernance du commerce mondial et en ouvrant de nouvelles perspectives en matière d'écoute et de satisfaction des besoins réels de la population toute entière.

Je suis convaincu que l'OMC arrive à un carrefour, tout particulièrement après le choc de la pandémie de COVID-19. Nous avons beaucoup à gagner à donner un nouveau souffle à notre organisation commune, ne serait-ce qu'au nom de la noble cause qu'elle défend, à savoir *un commerce mondial mettant l'humain au centre de ses actions*.

Faisons en sorte que ce soit le cas.

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Je vous invite à réfléchir aux mesures parlementaires requises, notamment la tenue d'une discussion approfondie avec votre gouvernement afin d'être informés de l'évolution de la réforme lancée à l'OMC et, plus concrètement, de faire entendre votre voix. Comme vous le savez, votre approbation sera sollicitée pour la ratification de l'accord se rapportant à cette réforme lorsqu'il aura été négocié.

Je vous souhaite pleine réussite dans vos travaux et vous assure que l'UIP est à vos côtés pour contribuer à la mise en œuvre des résultats obtenus.

Je vous remercie de votre attention.

# CÉRÉMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE M. BERND LANGE

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL,  
PARLEMENT EUROPÉEN, CO-PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE  
PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Mesdames, Messieurs les  
Parlementaires,  
Mesdames, Messieurs les  
Ambassadrices et  
Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs les  
délégués,  
Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

C'est un honneur et un grand  
plaisir pour moi de vous  
souhaiter, au nom de  
Mme Roberta METSOLA,  
Présidente du Parlement  
européen, la bienvenue à la  
Conférence parlementaire sur  
l'OMC.



Cette conférence étant le fruit des efforts conjoints du Parlement européen, de l'Union interparlementaire et du Conseil national de la Fédération, permettez-moi d'exprimer une gratitude toute particulière à notre partenaire, l'UIP, ainsi qu'au Président du Conseil national de la Fédération, M. Ghobash, et au Conseil national de la Fédération tout entier, pour leur accueil. Voir autant de parlementaires du monde entier réunis ici aujourd'hui donne confiance. Il y avait bien longtemps que nous ne nous étions pas retrouvés en présentiel ! La pandémie nous a séparés, mais nous voici de nouveau réunis, ce qui prouve l'importance de la dimension parlementaire des affaires de l'OMC.

En tant que parlementaires, nous avons sans conteste un rôle particulier à jouer. Loin de chercher à reproduire l'action de l'exécutif, nous avons pour responsabilité de réduire l'écart avec les besoins, les espoirs et les attentes des citoyens du monde entier. En tant que parlementaires qui demandons des comptes à notre gouvernement, tout en veillant à ce que nos inquiétudes (et celles des citoyens que nous représentons) soient entendues, nous constituons un maillon essentiel de la chaîne qui relie les décideurs aux citoyens.

D'aucuns prétendent que l'OMC est dépassée. Pourquoi nous préoccuper de quelque chose qui a fait son temps ? Mais 75 % des échanges mondiaux sont régis par les règles de l'OMC, qui joue un rôle fondamental pour notre bien-être, car nos sociétés et nos économies dépendent à la fois de l'importation et de l'exportation dans un monde interconnecté.

Ceci étant, l'OMC doit s'adapter à un monde en pleine évolution. Il faut qu'elle soit prête à relever les nouveaux défis du vingt-et-unième siècle. A l'heure où la réforme de l'OMC fait l'objet d'intenses discussions, il nous incombe également de renforcer la dimension parlementaire de l'Organisation. Cette dimension doit elle aussi être abordée dans le cadre des discussions et des décisions qui seront prises ici à Abou Dhabi.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis pour débattre de l'avenir de l'OMC et des prochaines étapes de son parcours. Nous ne saurions nous y employer sans aborder la question du commerce et du climat. Voici deux mois à peine avait lieu, juste à côté d'ici, à Dubaï, la COP28. Le commerce doit faire partie de cette discussion. Nous devons soutenir les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris par le biais de notre politique commerciale.

---

L'heure est également venue de prendre des mesures concrètes pour faciliter le commerce électronique et transformer les perspectives numériques en réalités commerciales. Nous devons réduire la fracture numérique afin de ne laisser personne pour compte, car l'amélioration de la connectivité ouvre de nouvelles perspectives commerciales, pour les petites entreprises des pays en développement également.

Je suis convaincu qu'en tant que parlementaires de tous les continents, nous serons en mesure d'envoyer un message fort sur tous ces points sous la forme de résultats tangibles de la Conférence.

Je nous souhaite à tous une session couronnée de succès et espère que la Conférence renforcera encore notre entente mutuelle, tout en envoyant à tous les ambassadeurs et les gouvernements un message clair concernant l'avenir de l'OMC. Je vous remercie de votre attention.

# CÉRÉMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE MME NGOZI OKONJO-IWEALA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OMC

Votre Excellence M. Saqr Ghobash,  
Président du Conseil national de la  
Fédération des Émirats arabes unis,

Votre Excellence M. Thani Bin Ahmed  
Al Zeyoudi, Ministre d'État au  
commerce extérieur, merveilleux et  
infatigable Président de la treizième  
Conférence ministérielle,

Mesdames, Messieurs les Présidentes  
et Présidents de parlement présents  
aujourd'hui,

Très cher M. Martin Chungong,  
Secrétaire général de l'Union  
interparlementaire (UIP),



Très chère Mme Athalia Molokomme, Présidente du Conseil général,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'accueillir la Conférence parlementaire sur l'OMC ici à Abou Dhabi, en parallèle de la CM13. Permettez-moi de manifester ma profonde émotion face au degré d'intérêt que vous manifestez par vos paroles à l'égard de la réussite de la CM13, ainsi que de l'avenir de l'OMC. Merci. Je suis reconnaissante de votre présence, aux uns et aux autres, et de votre soutien et dévouement. Je ne sais pas si des parlementaires du Nigéria, mon pays, sont dans la pièce, car j'aimerais les saluer plus particulièrement. Y a-t-il des parlementaires nigériens dans la pièce ? Je pensais que ce serait le cas.

Le partenariat qui lie l'OMC à l'Union interparlementaire et au Parlement européen dure désormais depuis vingt ans et notre participation à la Conférence parlementaire sur l'OMC nous ramène à la raison d'être de notre Organisation. Je le dis toujours : les êtres humains sont au cœur de la mission de l'OMC, comme l'indiquent les objectifs du préambule de l'Accord de Marrakech, notre texte fondateur, qui évoquent le recours au commerce pour améliorer le niveau de vie, créer des emplois et promouvoir le développement durable. En d'autres termes, il s'agit de mettre le commerce au service de l'amélioration de la vie et des moyens de subsistance des populations. Et vous, Mesdames et Messieurs, êtes les représentants du peuple. Je vous invite instamment à penser au commerce et à l'OMC comme étant des outils alimentant la croissance économique et permettant de régler le type de problématiques qui figurent certainement au nombre des priorités des citoyens que vous représentez, à savoir le coût de la vie, l'atténuation de la pauvreté et le chômage. Le commerce fait également partie de la solution à certaines des pires difficultés mondiales que nous traversons actuellement. M. Bernd Lange l'a évoqué. Des changements climatiques à la préparation aux pandémies, les parlementaires sont des interlocuteurs essentiels pour faire le lien entre des institutions internationales telles que l'OMC et le grand public.

C'est par l'action du parlement que les accords négociés à l'OMC sont transposés dans la législation nationale et c'est par le biais du parlement que les inquiétudes exprimées à l'échelon national sont relayées à la communauté internationale. Concernant le sujet des accords négociés à l'OMC, un grand nombre d'entre vous avez d'ores et déjà, au sein de vos parlements respectifs, prouvé votre soutien à l'OMC en facilitant la ratification officielle de l'Accord sur les subventions à la pêche négocié à la CM12 et, comme vous l'avez constaté, il y a déjà été fait référence plusieurs fois dans les

allocutions. Afin que cet accord puisse entrer en vigueur et commencer à contribuer à la mise en œuvre à long terme de l'accord sur la pêche marine ainsi qu'à la subsistance des 260 millions de personnes qui en dépendent, il doit être officiellement ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC. Pour l'instant, 70 Membres l'ont ratifié. Il en reste donc une quarantaine. À votre retour chez vous, demandez donc à votre Ministre du commerce, votre Ministre des affaires étrangères et votre Ministre de l'agriculture et de la pêche si votre pays a ratifié l'Accord sur les subventions à la pêche de l'OMC. Si la réponse est négative, demandez-leur de soumettre l'Accord au parlement pour qu'il soit ratifié le plus rapidement possible.

L'Accord sur la facilitation des échanges intervenu lors de la Conférence ministérielle de Bali, fin 2013, n'est entré en vigueur que près de trois ans et demi plus tard. Mais avec votre aide et votre force de conviction, nous pourrions obtenir la ratification de l'Accord sur les subventions à la pêche en moins de deux ans. Après tout, c'est la pérennité de nos océans qui est en cause. Nous nous devons de mettre un terme aux subventions préjudiciables à la pêche qui alimentent des pratiques de pêche illicites, non déclarées et non réglementées. C'est la raison pour laquelle nous devons parvenir à nos fins.

Dans ce contexte, je souhaite remercier le Secrétaire général de l'UIP et tous ceux d'entre vous qui avez pris l'initiative de répondre au courrier sollicitant le soutien des présidents de parlement pour la ratification de l'Accord. Mettre un terme aux subventions publiques soutenant des pratiques de pêche délétères, évaluées à 22 milliards de dollars, dégagerait des ressources permettant d'aider les populations à l'échelle nationale ou dans le reste du monde. Dans une époque d'incertitudes économiques et politiques considérables, la CM13 offre aux Membres de l'OMC la possibilité d'apporter des bienfaits concrets aux populations du monde entier et à la planète.

Permettez-moi de souligner un certain nombre de domaines qui occuperont les ministres de vos pays cette semaine. En parallèle des initiatives visant à permettre l'entrée en vigueur de l'accord sur la pêche, ils pourront conclure les négociations sur un certain nombre de points en suspens, qui concernent le rôle joué par les subventions dans la surcapacité et la surpêche. Il s'agit du second volet de l'Accord sur les subventions à la pêche.

Ils auront la possibilité de négocier une base permettant la mise en place des réformes tant attendues de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. De surcroît, les ministres pourront confirmer aux pays les moins développés et développés que leurs inquiétudes ont été entendues en cherchant des solutions pour rendre plus efficaces les dispositions des règles de l'OMC concernant le traitement spécial et différencié. Ils pourront aussi prendre des mesures supplémentaires pour adoucir la transition des PMA changeant de statut. À cet égard, j'ai le plaisir de vous annoncer que les ambassadeurs de Genève ont beaucoup progressé.

À peu près partout dans le monde, l'économie numérique représente un important facteur de croissance, propice tant au commerce qu'à la création d'emplois. Un grand nombre de Membres, ainsi que le monde des affaires, souhaiteraient que le moratoire sur le commerce électronique soit prolongé, car ils le considèrent comme indispensable pour la prévisibilité du commerce électronique mondial. D'autres Membres expriment par contre des inquiétudes légitimes concernant, par exemple, son impact budgétaire. J'espère que les ministres seront en mesure de trouver un compromis soutenant ce segment extrêmement dynamique des échanges mondiaux.

Enfin, les ministres pourront donner un coup de pouce important aux efforts actuels pour réformer l'OMC, qui vont de réformes détaillées dans le but de renforcer l'efficacité des comités de l'OMC aux efforts actuellement entrepris pour respecter le mandat de la CM12 en rétablissant d'ici à la fin de cette année un système de règlement des différends complet et bien huilé accessible à tous les Membres.

Les pourparlers à Genève ont beaucoup progressé, y compris en matière d'accessibilité pour les Membres des pays en développement. Il nous reste toutefois encore beaucoup de progrès à faire sur la question du mécanisme d'examen des plaintes du deuxième niveau. Permettez-moi de souligner que les Membres continuent à avoir recours au système, tout particulièrement les groupes spéciaux, pour résoudre des différends, mais qu'ils utilisent également d'autres mécanismes de résolution des différends. L'une des nouveautés de la CM13 consistera en la tenue d'une série de séances de discussion, au cours desquelles les ministres débattront des difficultés et des perspectives mondiales

ainsi que du rôle du système commercial multilatéral et de l'OMC dans la résolution des problèmes, par exemple en matière de commerce et de durabilité, de commerce et de changements climatiques, de commerce et d'environnement, de commerce et d'inclusion et de politique industrielle.

En tant que parlementaires, il ne vous aura pas échappé que la discussion et le débat sont essentiels. À l'OMC, toutefois, encourager la discussion et la participation des ministres concernant toutes les questions d'avenir en dehors des négociations officielles est une nouveauté. Des négociations très intéressantes sont aussi en voie de conclusion par l'intermédiaire de l'instrument plurilatéral. Je pense notamment à l'Accord sur la réglementation intérieure dans le domaine des services et à l'excellent Accord sur la facilitation des investissements, soutenu par 122 Membres, dont 85 sont des pays en développement.

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais maintenant conclure. Pour ce faire, j'aimerais partager avec vous quelques bonnes nouvelles, mais aussi quelques moins bonnes. Cette semaine, les ministres célébreront l'adhésion à l'OMC des Comores et de Timor-Leste, tous deux appartenant à la catégorie des pays les moins développés et premiers nouveaux Membres de l'OMC depuis 2016. Leur volonté de rejoindre l'OMC et les réformes qu'ils ont entreprises dans leur pays prouvent à quel point ils considèrent qu'appartenir à l'OMC est important pour leur croissance et leur développement. Une vingtaine d'autres gouvernements sont en attente d'adhésion.

En parallèle, je voudrais insister sur le fait que les enjeux de la CM13 de cette semaine vont bien au-delà des résultats spécifiques attendus, aussi importants soient-ils. Une large part de l'architecture multilatérale qui s'est constituée au fil de ces 75 dernières années semble désormais arrivée à un carrefour. Le système commercial mondial pourrait vraiment courir le risque d'arriver à un point d'inflexion nous éloignant d'un système fondé sur les règles en nous livrant à un système fondé sur le pouvoir. En prouvant que l'OMC est capable de s'adapter et de mettre en œuvre des réformes tenant compte de l'évolution de la situation économique de nature à soutenir davantage vos propres efforts de création d'emplois pour les jeunes et les femmes afin de donner de meilleurs moyens de subsistance aux populations côtières, nous pourrions renforcer l'OMC pour qu'elle résiste mieux à toutes les tempêtes qu'elle pourrait essuyer. Telle est la raison pour laquelle votre soutien, votre sagesse et votre force de conviction joueront un rôle important.

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'OMC souhaite profondément poursuivre son dialogue avec vous afin que nous puissions tous mettre les règles commerciales et les choix de politique davantage en phase avec les priorités des citoyens.

Nous nous réjouissons par avance d'intensifier notre relation avec les parlements et les parlementaires du monde entier pour contribuer à renforcer le système commercial multilatéral et à garantir que l'OMC continuera à être à la hauteur des attentes des populations au service desquelles nous sommes tous. Je vous remercie et vous souhaite une excellente conférence.

# CÉRÉMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE MME ATHALIAH LESIBA MOLOKOMME PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC

Votre Excellence M. Saqr Ghobash,  
Président du Conseil national de la  
Fédération des Émirats arabes unis,

Votre Excellence M. Tani Bin Ahmed  
al Zeyoudi, Ministre d'État au  
commerce extérieur des Émirats  
arabes unis, notre hôte éminent et,  
pour reprendre les termes de la  
Directrice générale, notre infatigable  
Président de la CM13,

Très chère Mme Ngozi Okonjo  
Iweala, tout aussi infatigable  
Directrice générale de l'OMC,

Très cher M. Martin Chungong,  
Secrétaire général de l'UIP,



Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents de parlement de différents pays,

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer par remercier nos hôtes de leur merveilleuse hospitalité, de leur chaleureux accueil et des excellentes installations qu'ils ont mises à notre disposition ici à Abou Dhabi depuis notre arrivée dans cette belle ville et ce beau pays que sont les Émirats arabes unis.

Je suis enchantée de m'adresser à la Conférence parlementaire sur l'OMC en ma qualité de Présidente du Conseil général de l'OMC, en marge de la treizième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. J'ajouterai tout de suite que j'ai également le privilège d'être l'Ambassadrice du Botswana auprès de l'OMC et des autres organisations internationales à Genève, parmi lesquelles, et non la moindre, l'UIP. Je suis par conséquent ravie d'être parmi vous aujourd'hui pour souligner l'importance, non seulement des parlementaires et de l'UIP, mais également de cette conférence. Je vous remercie donc vivement, cher Martin, de m'avoir fait l'honneur de m'y inviter. Martin préside également le Conseil mondial du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, instance mondiale. Je souhaite féliciter Martin du travail remarquable qu'il réalise pour faire en sorte que l'égalité des sexes devienne, non plus l'exception, mais la règle. Je suis d'ailleurs enchantée de voir dans la salle des femmes présidentes et vice-présidentes de parlement et parlementaires.

Inutile de dire, Vos Excellences, que les parlementaires sont des partenaires précieux du système commercial multilatéral. Notre très chère Directrice générale, Mme Ngozi, en a parlé avec grande éloquence et je m'abstiendrai de répéter. Votre implication et le contrôle que vous réalisez contribuent directement, aux échelons national, régional et international, à la légitimité et à la redevabilité des décisions prises par les gouvernements à l'échelon multilatéral. Le soutien que vous manifestez aux travaux de l'OMC est crucial. Je crois que la ratification de l'Accord sur les subventions à la pêche mentionné par les orateurs qui m'ont précédée, tout particulièrement la Directrice générale, constitue une mission très importante à accomplir lorsque vous rentrerez chez vous. Je sais que la Directrice générale n'hésite jamais à confier ce type de mission. Je la soutiens sur ce plan et je suis certaine que les parlementaires se joindront à nous car l'enjeu est le bien-être de la population mondiale.

La session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'apprête à commencer demain, ici à Abou Dhabi, intervient à un moment d'incertitudes économiques et de tensions géopolitiques croissantes. Je suis convaincue que les travaux qu'entreprendront les ministres dans les jours à venir

revêtent une importance particulière pour garantir que l'OMC soit en mesure de relever les défis de l'époque. Comme l'a déjà indiqué la Directrice générale, les Membres n'ont pas ménagé leurs efforts depuis la CM12 pour respecter l'engagement pris par les ministres de mettre en route les réformes requises de toutes les fonctions de l'OMC. Dans le cadre de ces efforts, mon prédécesseur à la présidence du Conseil général et moi-même avons convoqué une série de réunions informelles sur la réforme de l'OMC portant prioritairement sur le développement, la fonction délibérative, les questions institutionnelles et la politique industrielle et commerciale.

Lors de la réunion des hauts responsables de l'OMC d'octobre 2023, les Membres ont aussi mis l'accent sur le commerce et la durabilité environnementale. De surcroît, une fois de plus, comme vous l'a indiqué la Directrice générale, les organes de l'OMC examinent les propositions de réforme soumises par les Membres.

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs,

Je résumerai en disant que Genève a travaillé dur, objectif poursuivi par nos pays en nous y envoyant les représenter. Et je voudrais vous assurer que nous continuerons à travailler ainsi en votre nom et au nom de notre gouvernement. Il me semble que les incessants efforts consentis par les Membres à Genève pour rédiger le paquet d'Abou Dhabi, qui a été remis aux Membres par la Directrice générale la semaine dernière, en constituent un nouvel exemple frappant. Ce paquet, soumis à la considération des ministres, contient un projet de déclaration ministérielle, processus que j'ai eu l'honneur et le privilège de présider à Genève et dont nous espérons qu'il se soldera par la Déclaration ministérielle d'Abou Dhabi, si elle est adoptée à la fin de la conférence sous la direction avisée de notre Président, M. le Ministre Al Zeyoudi.

La Directrice générale a également mentionné les nombreux autres documents qui seront soumis à l'attention de la Conférence. Elle a aussi évoqué les deux adhésions qui permettront à notre organisation de se rapprocher encore davantage de son objectif d'universalité et d'intégration du système commercial multilatéral. Je suis convaincue que cette évolution enverra un signal très positif, car elle montre que les pays font confiance au système et à sa capacité à soutenir les objectifs de développement économique.

Il est donc de la plus haute importance, Vos Excellences, que les travaux et les résultats de cette CM apportent la preuve de l'engagement renouvelé des Membres de l'OMC à son égard. Il s'agit, me semble-t-il, d'une occasion à ne pas laisser passer.

À cet égard, je conclurai, Vos Excellences, Mesdames, Messieurs, en espérant que les discussions entre législateurs et négociateurs gouvernementaux qui se tiendront ici aujourd'hui, impulseront un élan important, utile, opportun et nécessaire à cette conférence et aux travaux de l'OMC dans leur ensemble. Ce faisant, nous œuvrerons tous pour atteindre le même objectif commun, qui est d'améliorer l'OMC afin qu'elle soit à la hauteur des espoirs de tous. Je vous remercie de votre attention.

# DIALOGUE INTERACTIF AVEC DES NÉGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DES HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

## *Abou Dhabi et au-delà : façonner un système commercial multilatéral qui tient ses promesses*

### REMARQUES LIMINAIRES

**M. Bernd Lange**, modérateur

*(membre du Parlement européen, Co-Président du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC)*



Lorsqu'il est envisagé de réformer l'OMC, organisation créée voici quasiment 30 ans, il convient de se poser la question de savoir à quoi elle sert aujourd'hui. Quelles réformes sont-elles essentielles ? Quel est l'ordre du jour, quelle sont les propositions concrètes et quel rôle les parlements peuvent-ils jouer dans ces réformes ?

**M. João Aguiar Machado**

*(Ambassadeur et Représentant permanent de l'UE auprès de l'OMC)*



La fragmentation économique ne cessant de s'accroître, les glissières de sécurité que constitue le système fondé sur les règles de l'OMC fournissent la certitude et la stabilité requises par les entreprises pour investir et se développer. La majeure partie des échanges mondiaux respectant les règles de l'OMC, cette dernière doit se réformer pour s'adapter aux changements que connaissent le commerce, les investissements et la technologie. Ces réformes doivent porter notamment sur les points suivants : suivi de l'accord sur les subventions à la pêche adopté à la MC12 et mise en œuvre de la deuxième

partie de l'Accord afin de garantir une gestion durable des stocks de poissons ; finalisation des accords plurilatéraux sur les services et facilitation de l'investissement pour le développement ; prolongement du moratoire douanier sur les transmissions électroniques et rétablissement intégral du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Outre les négociations formelles, des discussions plus larges doivent aussi avoir lieu concernant les conséquences de la politique industrielle et des subventions publiques sur les échanges mondiaux.

**M. Djatmiko Wicaksono**

*(Directeur général du Ministère du commerce, Indonésie)*



Les parlements doivent mettre leur potentiel au service du déblocage de divers processus de négociation de l'OMC en utilisant des outils parlementaires tels que la publication d'orientations, l'organisation de consultations entre les parlements d'une même région, le renforcement des capacités et le développement et l'application de règles décidées à l'OMC, notamment en adoptant des lois à l'échelle nationale.

Tous les Membres de l'OMC devraient soutenir le processus de réforme de l'OMC, qui doit viser en priorité l'adoption d'accords définitifs sur la sécurité alimentaire, en suspens depuis plus de dix ans, les exceptions relatives aux subventions à la pêche pour les

pêcheries de petite taille, la résolution des impasses dans lesquelles se trouve le mécanisme de règlement des différends et la réduction de la fracture numérique en abordant la question des droits de douane sur les transmissions électroniques. L'OMC devrait également se pencher sur ce qui donne parfois lieu à des inégalités importantes entre pays développés et en développement dans les accords commerciaux, notamment par le biais de mesures spéciales visant à placer les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement dans des conditions de concurrence équitables.

**M. Juan Antonio Coloma Correa**  
(Président du Sénat, Chili)



La décision du Chili de donner la priorité au commerce international depuis la création de l'OMC a considérablement contribué au développement économique du pays et à sa lutte contre la pauvreté. Nous devons toutefois désormais nous poser des questions différentes concernant les défis futurs. Un organe s'apparentant à une cour suprême pourrait-il contribuer à débloquer le mécanisme de règlement des différends ? Comment mieux coordonner les politiques commerciales agricoles pour tenir compte de problèmes tels que des épisodes climatiques extrêmes et de leurs conséquences sur la sécurité alimentaire, qui rendent les nations et les régions encore plus interdépendantes ? Faut-il

poursuivre la pratique du moratoire sur les droits de douanes sur le commerce électronique ?

Nous devons également nous interroger sur la meilleure façon d'élaborer de nouveaux partenariats douaniers internationaux visant à éviter la fraude aux taxes transfrontières et les autres préjudices économiques, les modèles logistiques mondiaux à grande échelle provoquant une explosion des livraisons transfrontières de colis de petite taille ; de trouver un équilibre entre les droits de prospérité intellectuelle et la nécessité de lutter contre les menaces mondiales telles que les pandémies et d'établir un Accord sur les subventions à la pêche répondant aux besoins de conservation des ressources marines tout en préservant la survie économique des pêcheurs.

Bien que les décisions soient prises par les gouvernements, les parlements, qui sont plus directement en prise sur l'opinion publique, devraient mettre à profit leurs prérogatives pour impulser des changements positifs et contribuer ainsi à régler les questions susmentionnées.

## SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

### M. Simanga Mbuyane (Afrique du Sud)



En dépit de ses avantages, la recherche du consensus entrave dans une telle mesure la capacité de l'OMC à prendre des décisions en matière de commerce électronique, de règlement des différends et de développement des PMA que sa légitimité pourrait s'en ressentir. Une limite dans le temps (ou autre mécanisme de même nature) devrait être imposée en matière de prise de décision afin de garantir des avancées.

### M. Youyong Zhou (Chine)



Les parlements devraient manifester, y compris oralement, leur soutien déterminé à la réussite de la MC13. Nous nous réjouissons de ces succès, notamment l'adhésion de nouveaux pays à l'OMC et les conditions préférentielles accordées aux pays récemment retirés de la liste des PMA. Nous espérons arriver prochainement à un accord sur les subventions à la pêche et appelons à la réalisation de nouveaux progrès en matière de facilitation de l'investissement pour le développement, afin que les Membres puissent intégrer rapidement les changements requis dans le corpus de règles de l'OMC.

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC offre à tous les Membres des voies légales extrêmement précieuses pour préserver l'ordre fondé sur les règles et garantir l'égalité de traitement. Son absence

nuit aux intérêts d'un grand nombre de Membres et la fonctionnalité pleine et entière de ce système devrait être rétablie rapidement.

### M. Olve Grotle (Norvège)



Nous ne devons pas viser la perfection pour ce qui est de l'Accord sur les subventions à la pêche. Plus longtemps cet accord se fera attendre, plus longtemps les stocks de poissons seront mis à mal sans aucune restriction, tout comme la durabilité des ressources marines et la vie des groupes qui dépendent de la mer pour leur survie et leur alimentation. Quelle sont les ambitions futures de l'OMC pour ce qui est des subventions à la pêche ?

### M. Koffi Kra Paulin Kouassi (Côte d'Ivoire)



Il existe la forte conviction que l'OMC doit entreprendre une réforme qualitative, ce qui a été mis en évidence et souligné par le document sur lequel tous les parlementaires assistant à la réunion ont durement travaillé. Quand cette réforme aboutira-t-elle à une OMC représentant les peuples que nous-mêmes représentons en tant que parlementaires ? Que nous réservera l'avenir une fois notre document final signé et présenté ?

### M. Redha Faraj (Bahreïn)



L'OMC a-t-elle un projet précis, assorti de dates d'échéance et de méthodes de travail concertées, pour remédier à ses défauts ? Parmi ces derniers, il convient de citer la lenteur de la prise de décision, la paralysie du mécanisme de règlement des différends nuisant aux intérêts des entrepreneurs, qui ont besoin de décisions rapides, l'inégalité de traitement entre les Membres et la lenteur des progrès réalisés pour relever des défis modernes tels que le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

### M. Christoph Matznetter (Autriche)



Les conflits que nous connaissons actuellement (notamment les effets des sanctions et les économies de guerre) nuisent tous au libre-échange, au bien-être, à la croissance et aux perspectives futures des peuples. Il y va de la responsabilité de l'OMC et des parlementaires de contribuer à mettre un terme à la violence et à la guerre et d'instaurer un monde plus paisible afin de garantir la prospérité tout au long des chaînes de valeur, le développement économique et une vie heureuse aux citoyens.

### M. Mandla Rayi (Afrique du Sud)



Il est décevant de constater que les problèmes entravant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC ne seront pas résolus à l'occasion de la MC13. En l'absence d'un tel mécanisme, il est à déplorer que les pays et les régions élaborent des systèmes unilatéraux susceptibles de contrevenir aux règles de l'OMC. L'Afrique du Sud, qui a eu la grande malchance de se voir imposer un tel système, n'a pas de voie de recours tant que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC reste paralysé. La remise en route de ce mécanisme devrait être considérée comme une priorité nettement plus urgente que ce n'est actuellement le cas.

### M. João Aguiar Machado



Je conviens que l'absence de mécanisme de règlement des différends constitue une invitation à agir en toute impunité. La majorité des Membres souhaitent un système fondé sur les règles plutôt que sur le pouvoir. Toutefois, il sera difficile de continuer à progresser sans l'accord des États-Unis d'Amérique, qui ne devrait pas intervenir en année électorale.

Lorsque l'OMC a été fondée, il était possible de prendre efficacement des décisions grâce au consensus qui régnait entre les Membres concernant le fait que le commerce contribue au développement, à la paix et à la prévention des conflits. Une telle efficacité dans la prise de décision n'est désormais plus possible, ce

consensus entre les membres n'existant plus. L'Union européenne (UE) est convaincue que la solution réside dans un système plus souple. S'il n'est pas possible d'atteindre un consensus entre tous les Membres, un groupe de pays représentant une certaine proportion des échanges mondiaux devrait être autorisé à avancer sur les points ayant fait l'objet d'un accord de la part des membres du groupe. Sans cette souplesse, le système actuel perdra progressivement de sa pertinence, les citoyens et les responsables politiques concluant que l'OMC est incapable de régler les questions importantes dans le monde d'aujourd'hui.

### **M. Djatmiko Wicaksono**

Nombreux sont les Membres, dont l'Indonésie, attendant le déblocage du mécanisme de règlement des différends sans grand espoir que leur cas aboutisse. Pour remédier à l'absence totale de mécanisme de résolution des différends, une stratégie double pourrait être adoptée. De nouveaux efforts pourraient être consentis pour débloquer le système actuel (par exemple en nommant de nouveaux membres au groupe spécial chargé du règlement des différends) tout en poursuivant en parallèle les négociations visant à moderniser de fond en comble le mécanisme de règlement des différends. Trouver des solutions pour prendre plus rapidement des décisions est essentiel pour que l'OMC continue à jouer son rôle.

L'OMC ne doit pas se borner à être une enceinte garantissant des pratiques commerciales mondiales équitables et transparentes. Pour tenir compte des grandes préoccupations de l'époque actuelle, entre autres la sécurité et l'énergie, l'OMC doit aussi

réaffirmer son engagement en faveur du développement avec le soutien des parlementaires préconisé par certains orateurs dans leurs interventions. La réaffirmation de cet engagement pourrait conduire l'OMC à contribuer aux Objectifs de développement durable et à mettre ses capacités au service de la paix et de la prospérité, ce qui garantirait aussi à tous les Membres participant aux échanges commerciaux mondiaux des résultats équitables, transparents et inclusifs.

### **M. Juan Antonio Coloma Correa**

J'espère qu'à l'avenir, les parlementaires seront en mesure de jouer un rôle plus actif dans la définition des politiques dont il est question aujourd'hui et que ces politiques ne resteront pas la chasse gardée de l'exécutif.

Concernant les décisions au consensus, il convient de reconnaître que l'absence de décision constitue une décision en tant que telle, qui peut souvent se révéler pire que de se tromper. Peu de choses durant éternellement, le consensus devient difficile sur des points sur lesquels tout le monde ou presque était d'accord pendant des dizaines d'années. Il faut faire preuve de davantage de souplesse pour débloquer les processus actuels de prise de décision. Lorsqu'aucun accord ne peut être trouvé avant une certaine échéance, des mesures prédéfinies devraient se déclencher, car il est important d'obtenir des résultats concrets. L'alternative est l'échec institutionnel, qui pourrait se révéler dangereux. Nous devons poursuivre les efforts entamés pour mettre en œuvre des réformes afin que le libre-échange continue à faire sentir ses importants bienfaits, notamment en matière de lutte contre la pauvreté.

# THÉMATIQUES DE FOND

## LE COMMERCE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : UNE RELATION GAGNANT-GAGNANT

Document de travail présenté par **Mme K. Van Brempt**,  
membre du Parlement européen



Les changements climatiques sont aujourd'hui au premier rang des enjeux de portée mondiale. Les récentes réunions de la COP ont clairement mis en évidence la situation de crise actuelle et tracé la voie à suivre. Des mesures ont été prises, mais nous restons en deçà des objectifs climatiques. D'après les dernières estimations, la planète s'apprête à dépasser, au cours de la présente décennie, la limite de 1,5 °C. Une action urgente et décisive est nécessaire à tous les niveaux. Il est grand temps que le secteur du commerce prenne ses responsabilités et fasse des changements climatiques sa

première priorité. Cette démarche ne sera efficace que si nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Pour atteindre cet objectif, le multilatéralisme est essentiel. Il nous faut une OMC forte, agissant en principale instance internationale de délibération pour la gouvernance du commerce mondial. Elle doit proposer un cadre fondé sur des règles garantissant la prévisibilité et la sécurité pour tous, et disposer des pleins pouvoirs pour, le cas échéant, régler les litiges. Pour que l'OMC puisse faciliter un commerce mondial durable et des investissements en faveur d'une transition équitable, une harmonisation avec d'autres organisations multilatérales est indispensable, par exemple les Nations Unies (en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

L'OMC doit se renforcer. De sérieux revers ont été constatés ces dernières décennies, ainsi que des obstacles administratifs et structurels permanents. La CM12 a permis certains résultats, avec l'adoption de l'Accord sur les subventions à la pêche, des progrès en matière de sécurité alimentaire, de réponses à la pandémie et de commerce électronique. Toutefois la CM13 doit aller plus loin. Une coopération structurelle renforcée basée sur une communication ouverte doit permettre de définir des orientations pragmatiques pour la politique commerciale, avec des propositions concrètes conformes aux accords climatiques, aux Objectifs de développement durable et à la politique sociale. En outre, le Secrétariat de l'OMC doit être renforcé afin de pouvoir affronter tous les défis et tâches à venir.

La Journée du commerce, lors de la COP28 à Dubaï, a marqué une étape majeure. Pour la première fois, le commerce était le premier sujet d'une réunion de la COP. Dans son intervention, la Directrice générale de l'OMC, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, a averti que la communauté internationale restait bien loin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, mais elle a ajouté que le commerce pouvait contribuer à réduire encore les émissions. L'OMC a également publié, à cette occasion, un document particulièrement pertinent sur le commerce et le climat.

Le commerce peut en effet encourager la lutte contre les changements climatiques et les inégalités sociales. L'objectif ne peut toutefois être atteint qu'en faisant les bons choix stratégiques

### **Droit de réglementation**

De plus en plus, les Membres de l'OMC dans le monde luttent contre les changements climatiques par le biais de politiques liées au commerce. De 2009 à 2021, les Membres ont signalé à l'OMC l'existence de plus de 5 000 mesures dont les objectifs sont en lien avec le climat. Simultanément, l'intervention de l'État sur la politique climatique s'est accrue, par exemple par le biais de subventions, ce qui influe sur le commerce. Le lien entre commerce et climat est complexe.

Pour l'UE, la politique commerciale est un important outil de contribution à la transition verte et de réalisation du Pacte vert européen. À cet égard, la récente législation sur la déforestation représente une initiative majeure. Les États-Unis accompagnent leur transition écologique et leurs industries durables grâce à une politique de grande envergure en matière fiscale et de subventions définie dans le *Inflation Reduction Act*. La Chine adopte une approche plus large en s'appuyant sur l'initiative Nouvelle route de la soie, des entreprises publiques et un généreux régime d'aide publique.

Le droit de réglementation est un outil de gouvernance fondamental pour les Membres devant être protégés. En matière de politique climatique, ce droit est aussi indispensable qu'il est d'actualité. Les gouvernements doivent cependant choisir leur approche avec discernement. Il est essentiel d'assurer le respect des règles de l'OMC et d'appliquer une approche inclusive pour élaborer de nouvelles politiques.

Des discriminations, une inégalité des conditions de concurrence, des obstacles au commerce international et un protectionnisme perçu ou réel se cachent un peu partout. La pandémie, qui a entraîné des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, des surdépendances manifestes, des tensions géopolitiques et des guerres assimilant les ressources à des armes, a suscité des réflexes conservateurs et nationalistes chez de nombreux Membres. Les tensions géopolitiques sont fortes, elles entraînent des mesures de prévention et une augmentation du nombre de litiges liés au climat portés devant l'OMC.

### Règlement des différends

L'OMC est actuellement dans l'incapacité de régler ces problèmes et de limiter les effets négatifs. L'érosion de son mécanisme de règlement des différends paralyse l'OMC lorsqu'elle doit faire face à des conflits. Il faut y remédier de toute urgence. Dans le cas contraire, les tensions continueront de s'accroître, ce qui affaiblira encore un ordre fondé sur des règles. Un mécanisme de règlement des différends pleinement opérationnel est la première priorité de réforme portée par l'UE à la CM13.

Tous les pays vont devoir intensifier leurs efforts en matière de climat et d'environnement pour atteindre les objectifs mondiaux. La question n'est donc pas de savoir si ces efforts seront définis, mais comment ils le seront. La politique climatique ne doit pas devenir un nouvel obstacle à la coopération internationale et entraîner davantage de tensions géopolitiques et de conflits. C'est pourquoi un mécanisme efficace de règlement des différends est indispensable. Simultanément, il faut davantage d'harmonisation et de coopération. La seule manière d'éviter l'accroissement des mesures unilatérales est d'élaborer une politique mondiale. Si on la conçoit de manière inclusive, dans la concertation, c'est sans aucun doute la voie à emprunter la plus efficace et la moins conflictuelle. Un dialogue et un engagement multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux continus sont nécessaires pour répondre à toutes les préoccupations, mettre les politiques en adéquation et, avec le temps, se retrouver autour d'un cadre mondial.

### Le Comité du commerce et de l'environnement

Pour conserver un dialogue ouvert, une OMC efficace, fondée sur des règles et assurant un rôle de médiatrice est essentielle. Les Membres doivent débattre des meilleures pratiques et les partager de manière transparente afin de déboucher sur de nouvelles mesures mieux harmonisées, ce qui réduira les effets négatifs et les tensions commerciales. Les plateformes d'échange d'informations et d'interaction doivent être étendues et renforcées. Le Comité du commerce et de l'environnement est essentiel à cet égard. Ce Comité doit devenir le principal forum mondial pour débattre d'une politique environnementale en lien avec le commerce, la concevoir et la coordonner. Toutes les questions relatives à la politique environnementale et commerciale, notamment les mesures pour mettre en œuvre les accords environnementaux multilatéraux, peuvent y être débattues. Le Comité peut également promouvoir le développement durable et l'action climatique par le biais du commerce. Les initiatives plurilatérales importantes pouvant être ainsi examinées sont la Réforme des subventions aux combustibles fossiles, le Dialogue sur la pollution par les plastiques et les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Il faut également relancer le débat relatif à l'Accord sur les biens environnementaux afin d'obtenir de vrais résultats.

Certains domaines politiques peuvent à la fois être efficaces et servir à expérimenter une plus grande harmonisation mondiale. Par exemple, avec l'économie circulaire, il est possible d'examiner les normes mondiales sur l'écoconception, les passeports produits et l'aptitude à la réparation et au recyclage. Des mesures et comptes rendus techniques sur les paramètres environnementaux et

sanitaires, par exemple les composants toxiques ou les émissions grises, représentent d'autres points de départ. Toutefois, le plus urgent et efficace est, sans aucun doute, la fixation du prix mondial du carbone.

### Fixation du prix du carbone

Les dispositifs nationaux de fixation du prix du carbone sont courants, mais également très variés. Selon la Banque mondiale, plus de 70 dispositifs de fixation du prix du carbone existent dans le monde, avec une couverture et des prix variables, allant de moins de 1 USD à plus de 130 USD par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le Canada a progressivement augmenté le prix du carbone dans le cadre de sa Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, prix qui atteignait 50 USD/tonne de CO<sub>2</sub> en 2021. L'UE dispose de son Système d'échange de quotas d'émission (SEQE), mécanisme de répartition des efforts, et d'une politique récente : le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Le prix du carbone dans le SEQE de l'UE est voisin de 80 €/tonne de CO<sub>2</sub> et il a culminé à 100 €/tonne de CO<sub>2</sub> en février 2023. Les États-Unis ne disposent pas d'un prix ou d'une taxe fédérale sur le carbone, mais de nombreux États mettent en œuvre des mesures telles que la tarification directe, des politiques fiscales ou des systèmes de plafonnement et d'échange. La Commission des ressources atmosphériques de Californie, qui s'occupe de la politique de l'air et de la gestion du système de plafonnement et d'échange en Californie, fixe des normes d'émission strictes pour diverses sources de pollution dans tout l'État, par exemple pour les véhicules. La Californie a un prix de permis d'environ 28 USD. La Chine a lancé son SEQE en juillet 2021. Il couvre le secteur de l'énergie et doit contribuer aux objectifs politiques de la Chine, à savoir atteindre un pic d'émissions avant 2030 et parvenir à la neutralité climatique en 2060. Le prix du carbone est d'environ 60 CNY (8 USD). Le Japon dispose d'une taxe carbone, la Taxe de lutte contre le réchauffement climatique, qui est actuellement de 289 JPY/tonne de CO<sub>2</sub> (2 USD), et d'un SEQE.

Il est clair qu'une meilleure harmonisation entre ces différents régimes peut renforcer leur efficacité et réduire les malentendus, les effets contre-productifs et les charges administratives. En l'absence de système mondial ou de meilleure harmonisation, une politique unilatérale ne pourra être évitée dans les prochaines années. La décision de l'UE d'étendre son SEQE au secteur maritime en est un exemple. Il s'agit d'une mesure politique nécessaire pour inclure un secteur qui, pendant trop longtemps, n'a pas assumé ses responsabilités, ce qui a entraîné une augmentation constante des émissions. Pour que cette décision politique ait un réel effet et garantisse une concurrence loyale, le secteur maritime doit toutefois disposer d'une tarification des émissions à l'échelle mondiale.

Il serait naïf de croire, à court terme, à un système mondial ou à un prix mondial unique du carbone. Toutefois, c'est l'objectif ultime. Pour y parvenir, il faut harmoniser les systèmes existants et les faire converger autant que possible, afin de réduire les émissions mondiales et d'améliorer les conditions de concurrence pour nos industries.

### Élimination progressive des combustibles fossiles

Pour réduire les émissions mondiales, il est indispensable d'éliminer immédiatement les pratiques néfastes et de les remplacer par des mesures en faveur d'une transition durable. Pourquoi continuons-nous de subventionner l'agriculture industrielle à grande échelle et non l'agriculture durable en circuit court ? Pourquoi les compagnies aériennes sont toujours exonérées de droits sur le carburant ? Comment est-il possible que nous dépensions encore 7 000 milliards d'USD par an en subventions sur les combustibles fossiles ? Cela représente un accroissement de 2 000 milliards d'USD sur deux ans, alors que les gouvernements du monde entier se sont engagés, il y a deux ans, lors de la COP26 à Glasgow, à supprimer progressivement les subventions accordées aux combustibles fossiles.

Une même somme d'argent ne peut être dépensée qu'une seule fois. Dépensons-la à bon escient.

La COP28 représente un grand pas en avant vers l'objectif de réduction des combustibles fossiles. L'accord sur l'abandon de ces combustibles est une étape importante. Le seul avenir possible est celui sans combustibles fossiles.

L'une des premières mesures à prendre consiste à mettre fin aux subventions accordées aux combustibles fossiles et à réorienter ces sommes vers la transition durable. Selon une étude de 2023 de la Banque mondiale, les gouvernements dépensent 1 200 milliards d'USD par an en subventions

potentiellement néfastes à l'environnement. Réorienter ne serait-ce qu'un tiers de ces sommes vers l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique pourrait permettre une réduction supplémentaire de 9 % des émissions d'ici à 2030 (*International Institute for Sustainable Development, 2022*).

### Financement propre

Environ 60 à 80 % du commerce mondial dépend de son financement, par exemple du crédit commercial et de l'assurance, ainsi que des garanties commerciales. Le secteur financier joue donc un rôle clé. Il continue cependant de ne pas assumer ses responsabilités. Cela est inacceptable. Un cadre politique ambitieux pour une transition équitable suppose un secteur financier qui soutienne le même objectif. En choisissant la voie de la transition durable de manière résolue, ambitieuse et transparente, le secteur financier assure la sécurité des investisseurs. Les investissements et l'industrie suivront alors automatiquement. Un secteur financier durable est le moyen le plus efficace pour stimuler la transition. Il est essentiel que tous les acteurs financiers œuvrent dans le même sens et évitent certaines failles pernicieuses.

Les finances publiques et les institutions gouvernementales à tous les niveaux ont un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Les marchés publics écologiques et sociaux sont très importants et peuvent avoir un effet de levier considérable. Ils sont actuellement sous-développés. Le FMI, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) et les banques publiques nationales doivent rendre leurs politiques d'investissement plus écologiques. Les acteurs semi-publics, comme les organismes de crédit à l'exportation, représentent 2 500 milliards d'USD par an et doivent immédiatement arrêter de financer ou de soutenir des projets nuisibles du point de vue environnemental ou social. Ils doivent réorienter leurs moyens vers des projets s'inscrivant dans le cadre d'une transition équitable et durable. Les acteurs privés doivent en faire de même. Une grande transparence et des cadres législatifs et administratifs clairs sont impératifs pour éviter l'écoblanchiment et les investissements contre-productifs.

### Droits de douane à l'importation

On peut également agir en faveur d'un commerce plus durable et d'une réduction des émissions mondiales en reconsidérant les systèmes contre-productifs des droits de douane à l'importation. Ces droits peuvent accompagner la transition durable, mais uniquement s'ils sont appliqués en tenant compte de cette transition, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les droits de douane à l'importation sont inférieurs pour les industries émettant beaucoup de carbone par rapport aux industries propres. Alors que le charbon et le pétrole brut sont soumis à des droits de douane moyens de 1,6 % et 0,8 % dans les dix principaux marchés d'importation, ces mêmes droits sont de 3,2 % pour les équipements d'énergie renouvelable.

Cette politique est absurde et néfaste. Elle entraîne un blocage des actifs et obscurcit l'horizon de l'énergie verte. Des changements considérables et directs sont possibles sur le terrain en inversant la politique actuelle, en présentant les arguments économiques en faveur des énergies renouvelables et en décourageant les investissements dans les combustibles fossiles. Une meilleure coordination bilatérale, plurilatérale et multilatérale entre partenaires commerciaux ne fera qu'amplifier cet effet. À cet égard, des propositions coordonnées sont nécessaires d'urgence.

### Aider les pays les moins avancés à aller de l'avant

Les pays les moins avancés subissent la triple inégalité de l'équation mondiale des changements climatiques. Ces pays sont les moins responsables des changements climatiques, les plus durement touchés par leurs conséquences et les moins bien équipés pour les atténuer et s'y adapter. Il incombe aux pays développés d'aider les pays les moins avancés à aller de l'avant. La transparence, les échanges de données et le partage des meilleures pratiques constituent les premières étapes. Pour les pays en développement, il est crucial de participer dès le début à ce processus de façon à ce qu'ils puissent contribuer à l'élaboration des politiques. Tout aussi important, un soutien mesuré et adapté doit leur être apporté, non seulement par le financement du commerce des biens et services durables ou par des investissements directs dans des projets et infrastructures écologiques, mais aussi par des transferts de technologie, une assistance technique et un accompagnement administratif et législatif.

La majorité des technologies de la transition verte sont protégées par des brevets et proviennent des pays développés. Les pays en développement sont souvent dans l'incapacité de financer et d'importer des technologies vertes, ce qui entrave leur transition vers une économie sobre en carbone. Sur ce point, l'OMC peut contribuer en éliminant les obstacles aux transferts de technologie qu'entraînent les règles ADPIC<sup>1</sup>, qui interdisent la libre circulation des technologies relatives à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. Un autre instrument intéressant à prendre en compte est la *conversion de dettes en mesures en faveur du climat*. Cela permet à un pays en développement débiteur de bénéficier d'une remise de dette afin d'utiliser les sommes dues pour financer des projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces derniers. Un mécanisme de conversion à long terme pourrait être rendu opérationnel dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20, combinée à la réorientation des Droits de tirage spéciaux du FMI.

Pour éviter des malentendus en matière de législation sur le développement durable et faire en sorte que celle-ci atteigne ses objectifs, les pays initiateurs doivent s'assurer que tous les partenaires mondiaux peuvent gérer les systèmes et comprennent que ceux-ci visent à réduire les émissions mondiales. Les principes directeurs doivent toujours reposer sur l'intérêt mutuel et les interactions avec les pays les moins avancés, tout en appliquant une approche au cas par cas.

Les opinions varient beaucoup en ce qui concerne les effets du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) sur les pays les moins avancés. Bien que la Commission européenne estime que les effets du MACF sur les pays les moins avancés sont limités, ces pays eux-mêmes craignent ce Mécanisme. L'UE doit mieux sensibiliser et assurer un soutien. Tous les revenus internationaux collectés par l'intermédiaire du MACF doivent de préférence directement revenir à la communauté internationale. Cela réduirait les conséquences négatives, démentirait les accusations de protectionnisme et réduirait les émissions mondiales. Les pays les moins avancés bénéficient des contributions les plus importantes et les mieux ciblées par l'intermédiaire d'investissements directs, d'une assistance technique, de transferts de technologie et d'un accompagnement administratif.

### Contrôle démocratique

Cette conférence parlementaire est très importante eu égard à la transparence, à la communication et à la légitimité démocratique. La Conférence parlementaire conjointe du Parlement européen et de l'UIP sur l'OMC constitue une plate-forme essentielle. La dimension parlementaire doit être encore renforcée et les parlementaires doivent être davantage impliqués dans les décisions de l'OMC. Ce document et les débats qui lui sont associés lancent un nouvel appel aux Membres de l'OMC afin qu'ils prennent acte de ces faits et agissent en conséquence.

Il est clair qu'une dynamique existe en faveur d'un resserrement des liens entre la politique commerciale et l'action climatique. Il faut saisir l'occasion et veiller à ce que le commerce durable joue le rôle qu'il peut et doit jouer pour créer sur notre planète un environnement plus propre, plus sain et socialement plus juste pour tous.

---

<sup>1</sup> ADPIC : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.



L'économie mondiale est à la croisée des chemins et le discours sur le commerce durable occupe le devant de la scène. Dans notre monde sans cesse plus interconnecté, la notion de commerce durable, d'abord rejetée, puis simple mot en vogue, est maintenant un impératif de la plus haute importance.

Le commerce durable englobe la création de valeur économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités, et l'usage responsable des ressources environnementales. Examinons chacun de ces fondements.

#### **a. Création de valeur économique**

Le premier pilier du commerce durable est la création de valeur économique. Il ne s'agit pas simplement de croissance, mais aussi de l'encouragement d'un développement stable et

inclusif. Dans ce but, il faut donner la priorité au bien-être des populations et privilégier la prospérité à long terme plutôt que les gains à court terme. D'autre part, la création d'une valeur économique durable va dans le sens des pratiques commerciales éthiques, assure des salaires équitables, des conditions de travail sûres et le respect des normes internationales du travail, ce qui contribue à une approche socialement responsable du développement économique.

Essentiellement, le commerce durable repose sur la création d'une valeur économique qui transcende les simples gains financiers. Il vise la stabilité et l'inclusivité. La création de valeur économique durable consiste à favoriser un développement qui profite à toutes les couches de la société. Les pays où l'on applique des politiques ouvrant la voie à une croissance inclusive montrent tout le potentiel de la création de valeur économique durable.

#### **b. Réduction de la pauvreté et des inégalités**

Au-delà de son impact économique, le commerce durable s'impose comme facteur de réduction de la pauvreté et offre une occasion unique de limiter les disparités économiques. Il ouvre également différentes voies de réduction de la pauvreté et d'atténuation des inégalités économiques. En proposant des outils financiers essentiels, le commerce durable devient un catalyseur d'autosuffisance économique. De plus, l'inclusivité est au cœur du commerce durable, avec des modèles économiques qui impliquent activement les groupes sociaux marginalisés, assurent leur participation et leur permettent de profiter de l'activité économique, ce qui œuvre en faveur d'une réduction des inégalités économiques.

#### **c. Sauvegarde et réutilisation des ressources environnementales**

Le troisième pilier, actuellement le plus crucial, concerne l'usage responsable des ressources environnementales. Le commerce durable prône des méthodes de production et des pratiques de gestion des ressources respectueuses de l'environnement. Exemples de cette démarche, les entreprises qui adoptent les principes de l'économie circulaire, limitent leurs déchets et encouragent la réutilisation des ressources pour parvenir à un développement durable des points de vue économique et environnemental.

L'économie circulaire sert de base à la sauvegarde et à la réutilisation des ressources environnementales dans le cadre d'un commerce durable. En étudiant les réussites obtenues par les entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'économie circulaire, on comprend mieux la gestion durable des ressources. La majorité des entreprises internationales adopte actuellement les principes de l'économie circulaire, intègre la réutilisation et le recyclage dès la phase de conception des produits et démontre leur engagement envers le développement durable dans le domaine du

commerce. Le monde a ainsi créé un nouveau terme : chaîne d'approvisionnement verte. Ce concept s'appuie sur des pratiques durables en matière d'achats, de transport et de fabrication. L'examen de la manière dont les entreprises intègrent les principes de la chaîne d'approvisionnement verte peut démontrer le potentiel de réduction de l'impact environnemental du commerce. Les entreprises privilégiant les chaînes d'approvisionnement vertes et intégrant des méthodes durables en matière d'achats et de transport contribuent à la sauvegarde des ressources environnementales et à la réduction de l'empreinte carbone dans les activités commerciales.

### Passage du modèle classique au modèle durable

Au-delà de notre compréhension globale du commerce durable et de ses composantes, on peut montrer concrètement comment le commerce agit en faveur d'un changement positif et répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. De plus, étant donné les transformations induites par la pandémie de COVID-19 et les processus en cours de transitions verte et numérique, il est essentiel d'étudier la manière dont le commerce évolue du modèle classique au modèle inclusif. Des exemples concrets démontrent clairement la faisabilité et l'impact des stratégies commerciales durables.

Des entreprises d'envergure mondiale adoptent activement dans leurs pratiques de nouvelles stratégies commerciales privilégiant des considérations environnementales et sociales. Les approches paradigmatiques des entreprises intégrant le développement durable dans l'ensemble de leur chaîne de valeur fixent des objectifs ambitieux en matière d'achats responsables, de réduction de l'impact environnemental et d'amélioration des moyens de subsistance. Ces approches montrent le rôle moteur que peut jouer une multinationale en matière de changement positif par le biais des stratégies de commerce durable. La collaboration internationale est cruciale pour la transformation du commerce, les accords comprenant souvent des dispositions sur le droit du travail, la protection de l'environnement et le respect des normes internationales, et mettant l'accent sur l'intégration du développement durable dans les politiques commerciales.

En outre, l'avènement du numérique amplifie cette transformation, avec l'intégration de la technologie blockchain dans les chaînes d'approvisionnement en vue de redéfinir le traçage et la vérification des produits. Les nouvelles technologies des entreprises permettent aux consommateurs de suivre le parcours des produits alimentaires de l'exploitation agricole jusqu'à leur table, d'assurer la transparence et la responsabilité. Tous ces progrès soulignent qu'il est urgent de disposer d'un environnement commercial qui ne soit pas seulement résilient, mais qui contribue activement à une économie mondiale plus durable et inclusive.

### L'environnement dans le commerce

La complexité des relations entre le commerce et l'environnement ne peut pas être négligée. Les activités commerciales impactent beaucoup la planète. Qu'il s'agisse de l'empreinte carbone du transport ou de l'exploitation des ressources naturelles, le commerce a des conséquences directes et indirectes sur l'environnement. L'intégration des considérations environnementales dans nos politiques commerciales ne relève pas d'un choix, mais d'une nécessité pour atténuer ces problèmes.

La dimension environnementale du commerce est sans cesse plus importante alors que le monde est aux prises avec les défis des changements climatiques et de l'épuisement des ressources. Comprendre l'impact environnemental du commerce et y répondre est essentiel pour une économie mondiale durable et résiliente.

#### **a. Faits et impacts écologiques : l'empreinte carbone du transport**

Le commerce entraîne nécessairement un passage des marchandises par les frontières et nécessite souvent de gros moyens de transport. Son empreinte carbone contribue beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre. Des efforts comme ceux de l'Organisation maritime internationale en vue de réduire les émissions du transport maritime soulignent la nécessité de pratiques durables dans le commerce mondial.

## b. Surexploitation et épuisement des ressources

Les pratiques commerciales non durables peuvent entraîner une surexploitation des ressources naturelles, menacer la biodiversité et le bon état des écosystèmes. L'exploitation illégale de la forêt amazonienne pour produire du bois et des produits agricoles a par exemple suscité des inquiétudes environnementales au niveau mondial. Répondre à ces problèmes requiert une coopération internationale et l'intégration de considérations environnementales dans les politiques commerciales.

### La relation à double sens : l'impact du commerce sur les questions environnementales et l'effet de l'environnement sur le commerce

Les activités commerciales, si elles ne sont pas menées de manière responsable, peuvent contribuer à la dégradation de l'environnement. L'expansion de la production industrielle sans réelle réglementation environnementale peut par exemple entraîner une pollution et la destruction des habitats. L'examen des situations dans lesquelles le commerce influe négativement sur l'environnement montre qu'il est urgent d'adopter des pratiques durables. Par exemple, la forte dépendance de l'industrie électronique aux terres rares, souvent extraites par le biais de méthodes préjudiciables à l'environnement, illustre parfaitement la manière dont le commerce peut contribuer à l'exploitation des ressources et à la dégradation de l'environnement.

Inversement, les questions environnementales peuvent avoir de profonds effets sur le commerce. Les phénomènes météorologiques extrêmes, aggravés par les changements climatiques, peuvent désorganiser les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de transport. Les perturbations provoquées par les ouragans dans l'industrie du transport maritime soulignent la vulnérabilité du commerce aux facteurs environnementaux.

À cet égard, les pays et les entreprises comprennent de mieux en mieux qu'il faut intégrer aux politiques commerciales des normes et des certifications environnementales. La certification du *Forest Stewardship Council*, pour les produits du bois d'origine durable, et la certification du *Marine Stewardship Council*, pour la pêche durable, sont des exemples d'intégration de considérations environnementales dans la réglementation commerciale. Le passage à un commerce durable est une question que l'on retrouve également dans le domaine de la finance. Les initiatives de la finance verte, comme les obligations et les fonds d'investissement durables, orientent le capital vers des projets écoresponsables. Non seulement ces démarches accompagnent les pratiques commerciales durables, mais elles encouragent également les entreprises à respecter les objectifs environnementaux.

### Conclusion

On ne saurait donc trop insister sur l'urgence d'adapter nos structures commerciales à la dynamique changeante des transitions verte et numérique. Compte tenu de la complexité de l'économie mondiale moderne, il est crucial de privilégier les pratiques commerciales durables. Ainsi, non seulement nous protégeons notre planète, mais nous préparons également un avenir résilient et inclusif. À ce stade, le rôle de l'environnement dans le commerce ne peut pas être sous-estimé. Alors que nous assistons à l'interconnexion croissante des économies, la prise en compte de l'impact environnemental du commerce devient impérative pour assurer le développement durable à long terme dans le monde. En comprenant la relation à double sens entre le commerce et l'environnement, et en intégrant activement les considérations environnementales dans les politiques commerciales, nous pouvons œuvrer en faveur d'un avenir dans lequel la croissance économique va de pair avec la sauvegarde de l'environnement.

Enfin, voici quelques suggestions en faveur du commerce durable :

- **Mettre en œuvre des chaînes d'approvisionnement transparentes et éthiques.** Des politiques encourageant la transparence et les pratiques éthiques au sein des chaînes d'approvisionnement doivent être élaborées et appliquées. Les entreprises doivent communiquer des informations sur l'origine, la production et la distribution de leurs produits, ce qui permet aux consommateurs de motiver leurs choix.

- **Encourager le développement et l'adoption de technologies vertes et d'innovations réduisant l'impact environnemental du commerce.** Les gouvernements peuvent proposer des mesures incitatives, notamment par le biais d'avantages fiscaux ou de subventions, aux entreprises investissant dans les pratiques durables. Il s'agit notamment de promouvoir les transports respectueux de l'environnement, les processus de fabrication économes en énergie et les solutions d'emballage durables.
- **Intégrer dans les accords commerciaux des évaluations de l'impact environnemental.** Ces évaluations permettent de vérifier que des considérations environnementales sont intégrées aux accords commerciaux. Cela contribue à identifier et à atténuer les effets négatifs sur l'environnement, tout en veillant à ce que les pratiques commerciales soient en adéquation avec les objectifs de développement durable.
- **Stimuler la collaboration internationale en matière de normes environnementales.** La promotion d'une collaboration internationale visant à définir et harmoniser des normes environnementales peut encourager les pays à œuvrer de concert pour mettre au point des références environnementales communes. Cette démarche peut être réalisée par le biais de forums, tels que l'Organisation mondiale du commerce, où les nations peuvent collaborer à l'établissement et à l'application de normes commerciales durables.
- **Soutenir la finance et les investissements verts.** Des mécanismes doivent être créés pour accompagner la finance et les investissements verts dans les projets durables. Les gouvernements peuvent proposer des incitations financières, par exemple des taux d'intérêt préférentiels ou des subventions, pour les entreprises s'engageant dans des pratiques durables. Les institutions financières peuvent également jouer un rôle en privilégiant les investissements dans les initiatives écoresponsables et ainsi contribuer à la croissance d'une économie verte.

En mettant ces suggestions en œuvre, les acteurs aux différents niveaux – des entreprises aux gouvernements – peuvent contribuer à l'amélioration du commerce durable. L'essentiel est de favoriser une approche holistique intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales dans les pratiques commerciales, afin d'assurer un équilibre entre la prospérité et le respect de la planète.

## REMARQUES LIMINAIRES

### *M. Helmut Scholz, modérateur (membre du Parlement européen)*

J'ai lu une proposition qui porte sur le lien à établir entre le commerce et la lutte contre les changements climatiques en réformant la façon dont sont comptabilisées les émissions de carbone dans les accords commerciaux afin d'éliminer les entraves pesant sur les économies à faibles revenus. Il pourrait notamment s'avérer utile d'établir une distinction entre la production et la consommation de services.

La poursuite du dialogue et de la coopération est indispensable pour que le commerce et les politiques en faveur du climat se renforcent mutuellement. De surcroît, une transition juste permettant le passage à une économie mondiale résiliente à faibles émissions de carbone est un préalable nécessaire pour que les populations du monde puissent bénéficier d'une vie meilleure et d'un niveau de vie plus élevé. Une telle évolution ne se fait pas toujours sans heurts. Tel est particulièrement le cas ces derniers temps, la guerre, la faim et la pauvreté augmentant et la mise en œuvre des ODD prenant du retard.

### *Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure (membre du Parlement européen)*

Dans le contexte des crises multiples, qui vont de la pandémie à diverses guerres, nous ne saurions réduire nos ambitions en matière de climat. Il est encourageant de constater qu'à la COP28, une journée entière de discussions a été pour la première fois consacrée au climat et au commerce, contribuant à faire évoluer la perception du commerce de facteur participant aux changements climatiques à facteur recelant le potentiel d'apporter des solutions. Les responsables politiques du monde entier ont du mal à aborder ce sujet en raison de sa grande complexité, tout particulièrement en parallèle de la remise en cause actuelle des principes du multilatéralisme.

Nous devons trouver un équilibre entre le droit des parlementaires à imposer une réglementation (notamment pour tenir compte des préoccupations des citoyens qu'ils représentent) et la nécessité faite aux pays de respecter des règles internationales en tant que membres de la communauté mondiale engagés à respecter des conditions de concurrence équitables en matière de commerce transfrontières. La législation privilégiant l'écologie a souvent été critiquée pour son caractère protectionniste, qu'il s'agisse du *Pacte vert pour l'Europe* de l'UE consistant à taxer les marchandises importées sur son marché sur la base de leurs émissions de carbone ou de l'interdiction d'importer dans l'Union des produits contribuant au déboisement, de la loi américaine sur la réduction de l'inflation ou des subventions publiques existant en Chine. Cette réglementation régionale ou nationale doit être transparente et conforme aux règles de l'OMC afin que le commerce international reste équitable. La clé du maintien d'une telle équité internationale en parallèle du droit des parlements à légiférer réside dans la discussion, la transparence et le patient apprentissage des systèmes et de l'expérience réglementaires des autres. L'UE s'est engagée dans cette voie, mais il reste encore beaucoup à faire pour expliquer à nos partenaires internationaux la réglementation adoptée par les parlementaires, pour démontrer sa compatibilité avec les règles du commerce international et la préconiser à d'autres. Plus de 70 régimes de tarification du carbone sont appliqués dans le monde, ce qui exigera là encore de longues discussions pour comprendre les différents systèmes, apprendre de l'expérience acquise par d'autres et veiller à aligner dans toute la mesure du possible les systèmes mis en place par les parlements et les gouvernements nationaux sur les systèmes utilisés par d'autres.

La nécessité pour les parlements et les gouvernements de collaborer à réduire les subventions nuisant à la lutte contre les changements climatiques, notamment les subventions accordées aux énergies fossiles ou à l'agriculture industrielle, est tout aussi importante. Ce type de changement est complexe. Il doit tenir compte des mutations sociales qu'il entraîne pour les groupes actifs dans les secteurs faisant l'objet des réformes. Toutefois, cette complexité ne doit pas dissuader les législateurs ni l'exécutif de réussir à abaisser les subventions.

Nous devons entamer la discussion concernant le commerce et le climat à l'OMC tout comme nous l'avons entamée à la COP28 cette année. Nous devons aussi accorder la priorité aux PMA en les intégrant plus activement dans nos discussions. Après tout, ces pays subissent la triple injustice d'être les moins responsables des émissions de carbone, les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et les moins bien placés pour atténuer ces effets. Les régions plus développées doivent soutenir les PMA par leurs politiques, y compris en affectant des fonds permettant aux PMA d'adopter directement des technologies neutres en carbone et en lançant des initiatives visant à partager davantage la propriété intellectuelle des technologies liées au climat. Il est absurde de conserver cette propriété dans les régions développées alors que le problème est mondial.

Nombreux sont ceux qui considèrent que l'OMC doit être réformée pour garantir un système de libre-échange mondial fondé sur des règles claires et disposant d'un mécanisme de règlement des différends fonctionnant correctement. Je pense qu'il en va de même pour la lutte contre les changements climatiques.

**M. Ziya Altunyaldiz, rapporteur**  
(Membre de la Grande Assemblée nationale, Türkiye)

Les changements climatiques exercent bien évidemment une influence néfaste sur le commerce mondial et vice versa. Comment une politique commerciale durable pourrait-elle favoriser la croissance économique tout en luttant contre les changements climatiques ? Les réunions comme celle d'aujourd'hui, qui contribuent à nourrir le dialogue et la coopération sur un sujet jusqu'à présent rarement abordé, constituent un bon point de départ.

Depuis sa création, l'OMC prouve ce que les nations sont capables d'accomplir lorsqu'elles s'unissent autour d'objectifs communs. Toutefois, de nouveaux défis doivent être relevés à une époque d'interconnexion sans précédent, y compris du point de vue de la détérioration de l'environnement et des inégalités sociales, deux facteurs nuisant à la prospérité collective.

L'aptitude à réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi qu'à préserver la vie humaine en gérant de façon respectueuse l'environnement, constitue l'un des éléments fondamentaux du commerce durable. Ces éléments doivent désormais être déclinés de façon plus globale afin d'inclure les notions de commerce équitable et de chaînes d'approvisionnement écologiques.

Il convient de trouver un équilibre entre la croissance économique et la lutte contre les changements climatiques. D'une part, le commerce façonnant et étant façonné par les facteurs environnementaux, les pays et les entreprises doivent reconnaître la nécessité d'intégrer les normes et la certification environnementales dans les politiques commerciales. D'autre part toutefois, les mesures de lutte contre les changements climatiques en lien avec le commerce doivent respecter les règles de l'OMC et ne pas ériger d'entraves commerciales nuisant aux pays en développement. Les politiques commerciales que les pays développés ont récemment adoptées unilatéralement (au-delà même de leur incompatibilité avec les principes du multilatéralisme) peuvent également nuire aux efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre les changements climatiques.

Les parlementaires (de concert avec l'exécutif et d'autres parties prenantes) peuvent commencer à se mettre en lien les uns avec les autres pour résoudre ces problèmes et renouer des relations de travail plus étroites au sein de la communauté internationale par différents biais, notamment en promouvant la transparence et la redevabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales pour garantir la composition et la production éthiques des produits d'un point de vue humain et environnemental, en investissant dans les technologies vertes pour réduire l'incidence du commerce sur l'environnement tout en soutenant la croissance économique et la compétitivité, en intégrant dans les négociations commerciales les études d'impact sur l'environnement, en établissant des normes internationales communes visant à promouvoir la protection de l'environnement et l'instauration de conditions de concurrence équitables pour les entreprises, en œuvrant en faveur de chaînes de valeur locales pour réduire les émissions de carbone et en investissant dans les initiatives de financement vert soutenant les pratiques et les projets commerciaux durables afin de garantir un avenir meilleur aux générations futures.

Les parlementaires doivent également débattre (avec l'exécutif et d'autres parties prenantes) d'un mode de répartition équitable de la charge que constitue la lutte contre les changements climatiques en tenant compte de facteurs tels que le niveau des émissions des pays développés, en développement et les moins avancés, ainsi que de l'incidence des changements climatiques sur ces trois groupes de pays.

En notre qualité de parlementaires, il y va de notre responsabilité de façonner le commerce international de telle façon qu'il bénéficie à tous et préserve notre planète.

## SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

### M. Helmut Scholz, modérateur

Le Conseil mondial du climat a déclaré qu'il nous reste 20 ans pour résoudre la crise climatique. Dans ce contexte, dans quelle mesure faudrait-il assortir d'un calendrier les délibérations concernant la lutte contre le réchauffement climatique de la MC13 ? Que proposez-vous comme objectif à atteindre à Abou Dhabi ?

### Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure

L'expérience de l'UE a montré que la réussite est plus souvent au rendez-vous lorsque des objectifs clairs, des jalons intermédiaires et des échéances finales, qui plus est tous réalistes, sont fixés par les parlementaires et leurs partenaires, ce qui était le cas lors de l'adoption de la législation sur les changements climatiques de l'UE par les législateurs du Parlement européen. Les mécanismes de l'OMC et de l'UE sont bien sûr différents, mais la déclaration de la MC13 devrait néanmoins mentionner un calendrier, des engagements en matière de durabilité, l'accès des PMA à la technologie et le lien entre commerce et subventions. La MC13 devrait également s'engager à mettre au point une feuille de route et des actions spécifiques concertées en prélude à la MC14.

### M. Ziya Altunyaliz, rapporteur

Outre une analyse détaillée portant sur les liens entre le commerce, d'une part, et les subventions, le marché du carbone, la lutte contre la pauvreté et les mesures propices à la prospérité, de l'autre, les principaux sujets de discussion à la MC13 et à la MC14 doivent être le commerce et le climat. Il faut que nous décidions de la mesure dans laquelle les producteurs et les consommateurs devraient assumer les coûts engendrés par le carbone, en tenant compte de la responsabilité respective des parties concernées dans les émissions de carbone du passé.

### M. Naser Alabdulnabi (Bahreïn)

Les pays en développement disposent rarement des ressources requises pour s'occuper des questions de climat évoquées ici. Dans quelle mesure les pays les plus responsables des émissions de carbone pourraient-ils se voir imposer des mesures exigeant qu'ils aident les pays en développement à lutter contre les changements climatiques ?

### Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure

Je suis d'accord pour considérer que la communauté internationale devrait pleinement soutenir les PMA dans leurs efforts d'adaptation et d'atténuation climatiques. L'UE est convaincue, d'une part que l'OMC devrait abaisser les barrières entravant l'accès à la technologie, mais, de l'autre, qu'elle devrait aussi reconnaître les investissements requis par la recherche et le développement et les droits de propriété intellectuelle des concepteurs de la technologie. Les établissements de crédit européens devraient également faire preuve de davantage de transparence pour assurer que les garanties qu'ils émettent sont adossées sur des financements verts.

### M. Ziya Altunyaliz, rapporteur

Les émissions de carbone ne s'arrêtant pas aux frontières nationales, les politiques visant à remédier aux dégâts environnementaux occasionnés par ces émissions ne devraient pas être décidées unilatéralement à l'intérieur des différents territoires nationaux, mais bien multilatéralement. Toute tentative de protéger les marchés nationaux ou de bloquer les importations étrangères ne portera des fruits qu'à court terme. L'OMC est donc de toute évidence l'enceinte la mieux adaptée pour concevoir un mécanisme d'échange de carbone à l'échelle mondiale et ses Membres devraient se consacrer à cette question, ainsi qu'à un accord international reliant les changements climatiques au commerce.

Dans le même sens, si les pays en développement n'ont pas les capacités ni les ressources exigées par le déploiement du type de technologie d'atténuation des changements climatiques existant dans les pays développés, la nature sans frontière du problème rend le transfert de technologie logique.

L'UE a agi unilatéralement en matière de prélèvements et taxes sur le carbone, mais elle semble également accorder une grande importance aux retombées de ses politiques sur les pays responsables d'émissions de carbone inférieures, notamment les PMA.

## M. Mandla Rayi (Afrique du Sud)



L'adoption de mesures unilatérales doit être déconseillée. Lorsqu'ils ont unilatéralement adopté des mesures sur le commerce et le climat, les eurodéputés et leurs partenaires auraient d'abord dû imposer des prélèvements internes sur les produits responsables d'émissions de carbone avant de prendre aux frontières extérieures de l'UE des mesures empêchant concrètement les partenaires internationaux de l'Union d'accéder à ses marchés. Les mesures de protection de l'environnement ne doivent pas être utilisées comme prétexte pour protéger certains produits de la concurrence extérieure, comme cela semble être le cas lorsque l'UE pointe du doigt certaines industries comme émettrices de grandes quantités de carbone. Ces mesures de protection devraient également alléger les retombées négatives du commerce sur l'environnement et les groupes vulnérables.

Les parlementaires sud-africains ont adopté une loi sur le climat ainsi qu'un plan définissant les investissements requis pour atteindre les ambitieux objectifs du pays en matière de climat. Lorsqu'ils décident de leur degré de responsabilité en matière de lutte contre les changements climatiques, les pays, dont les législateurs à l'échelon national, doivent tenir compte de la quantité d'émissions de carbone qu'ils ont engendrée, conformément au principe de la responsabilité et des capacités communes mais différenciées appliqué par la CCNUCC.

## Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure

Je suis convaincue que les taxes extérieures sur le carbone de l'UE (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) respectent les règles de l'OMC et j'invite à un examen plus poussé de ces mesures pour le confirmer. Les eurodéputés ont contribué à légiférer pour imposer à leur secteur industriel un prélèvement interne sur le carbone (système d'échange d'émissions). Si les

parlementaires n'avaient pas adopté cette taxe extérieure, l'industrie européenne aurait été désavantagée (voire n'aurait pas été en mesure de poursuivre ses activités) par le prélèvement de cette taxe interne, les entreprises non européennes y échappant pour leur part. L'intention n'est pas de bloquer les produits non européens, mais bien plutôt d'établir des conditions de concurrence équitables et loyales entre les entreprises européennes et celles qui sont extérieures à l'Europe. Ces taxes externes s'appliquent à certains produits et non à d'autres car elles sont introduites progressivement. Le mécanisme d'ajustement fera lui aussi l'objet d'une évaluation, dont l'un des facteurs cruciaux consistera à analyser les retombées de ce mécanisme sur les PMA.

## M. Youyong Zhou (Chine)



La Chine a pour objectif climatique d'atteindre un pic d'émissions de carbone d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2060. Nous incitons l'OMC à œuvrer pour renforcer les liens entre le commerce et l'action en faveur du climat, ce qui sera à l'avantage de ces deux domaines stratégiques et soutiendra le développement.

La Chine a fait part de son expérience et participé activement aux discussions de l'OMC sur le commerce et le climat. Toutefois, les mesures unilatérales adoptées par certains ont érigé des barrières, entamé la nature non discriminatoire du système international de libre-échange, sans réussir pour autant à faire levier sur le commerce pour lutter contre les changements climatiques.

## M. Supadma Putu Rudana (Indonésie)

L'importante amélioration, par l'Indonésie, de ses contributions déterminées au niveau national prouve l'engagement de cette dernière en faveur du climat.

Quel est l'équilibre idéal entre les priorités que sont la croissance économique, le bien-être des peuples et la santé de la planète et faut-il

considérer l'une ou l'autre d'entre elles comme plus importante ? L'Indonésie devrait-elle vendre des produits bruts ou finis ?

### **Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure**

Il serait hypocrite d'inciter quiconque à adopter une autre stratégie que celle qui consiste à créer sur son territoire la valeur ajoutée des produits finis afin que sa propre population puisse bénéficier de cette prospérité supplémentaire. Toutefois, les parlementaires européens ont légiféré pour exiger de leur secteur industriel qu'il produise en créant aussi peu de dommages que possible à l'environnement. Ils s'apprentent en outre à adopter des lois de même nature en ce qui concerne la biodiversité et le travail forcé. Pour assurer des conditions de concurrence équitables entre l'UE et le reste du monde, les mêmes exigences sont imposées aux produits finis importés de pays n'appartenant pas à l'UE qu'aux produits fabriqués à l'intérieur de ses frontières.

### **M. Ziya Altunyaldiz, rapporteur**

Il est de toute évidence plus rentable d'exporter des produits finis, qui ouvrent au producteur plus de possibilités en matière de fixation des prix. Toutefois, le financement, les capacités humaines et la technologie requis, ainsi que la nécessité d'une croissance durable empêchent souvent les pays en développement d'opter pour la solution des produits finis.

Les pays qui souhaitent exporter des produits finis dans l'UE devraient modifier leurs pratiques industrielles afin que les émissions de carbone de leur industrie exportatrice respectent les objectifs fixés à la COP20. La communauté internationale devrait soutenir les investissements requis pour réaliser de telles réformes. Ceci étant, bien que la COP20 ait décidé qu'un tel soutien était nécessaire, peu de pays se sont depuis lors engagés à le fournir. L'OMC et la Banque mondiale devraient donc mettre à disposition les financements requis pour rendre l'industrie des pays en développement plus écologique et faciliter ainsi leur accès aux marchés des pays développés.

### **M. Aladdine El Bahraoui (Maroc)**

Il est souvent exigé des fournisseurs des pays en développement qu'ils certifient leurs produits selon des critères sociaux, environnementaux et autres, ce qui est louable. Il conviendrait toutefois d'harmoniser la certification car il existe actuellement un

grand nombre de procédures de certifications et d'audit différentes, avec les coûts y afférents. Il reste difficile de déterminer si les consommateurs seront prêts à assumer la différence de prix que cette certification supplémentaire entraîne.

Quelles mesures l'OMC et le Parlement européen peuvent-ils prendre pour garantir que des relations commerciales mutuellement bénéfiques continueront à se développer entre les entreprises des pays développés et en développement ?

### **M. Ziya Altunyaldiz, rapporteur**

La certification peut effectivement se révéler onéreuse, hétérogène et lente à acquérir. Elle pourrait également être mise à profit par des intervenants peu scrupuleux pour empêcher certains produits d'arriver sur un marché. L'OMC pourrait élaborer un accord visant à normaliser et, par conséquent, à simplifier les processus de certification.

### **M. Marco Campomenosi (Parlement européen)**

Des propositions visant à élargir le système d'échange de quotas d'émission de l'UE au domaine des transports, notamment le secteur maritime, sont en cours d'élaboration. Ces propositions pourraient déséquilibrer la concurrence entre les ports européens et non européens, déséquilibres pour lesquels des corrections ponctuelles à plus court terme pourraient sans aucun doute être apportées. À long terme, pensez-vous que l'éventualité que des organisations mondiales telles que l'OMC ou l'Organisation maritime internationale élaborent une série de règles communes plaçant les acteurs du transport maritime dans des conditions de concurrence équitables partout dans le monde serait susceptible de susciter de l'intérêt ?

### **M. Ziya Altunyaldiz, rapporteur**

Le transport étant le secteur qui pollue le plus après le secteur de l'énergie, il serait précieux que l'OMC mène une réflexion visant à ce que le transport maritime, mais aussi tout le secteur des transports, bascule sur une empreinte carbone inférieure.

### **Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure**

Le secteur maritime étant par nature mondial, toute taxe ou tout système de tarification du carbone devrait logiquement être mondial également. La communauté internationale n'ayant toutefois pas encore agi,

l'élargissement au transport maritime du système d'échange de quotas d'émissions interne à l'UE représente un nouvel exemple d'effet d'entraînement de l'Union. Comme toujours lorsque l'UE ouvre la voie, elle devra prendre des mesures correctrices si elle constate que ses règles sont contournées ou que le transport maritime non européen bénéficie d'un avantage concurrentiel déloyal par rapport à ses homologues européens.

### Mme Saadia Abbasi (Pakistan)



Le Pakistan figure au nombre des 10 pays les plus touchés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, les dommages qu'il a encourus ces dix dernières années étant sans précédent. J'exhorte l'OMC et l'UIP à œuvrer pour réduire les émissions de carbone provoquées par l'expansion constante de la croissance industrielle et du commerce. Le commerce mondial doit être durable. Tous les types de connaissances doivent être échangés pour lutter contre la menace climatique. Des nouvelles technologies doivent aussi être adoptées et transférées aux pays en développement. J'apprécierais que l'Europe s'engage à réaliser de tels transferts.

### M. Mevlut Karakaya (Türkiye)

La Türkiye est candidate à l'UE, membre de l'union douanière de l'UE et partenaire commercial de l'UE. Dans la perspective de l'Accord de Paris et de son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2053, la Türkiye a élaboré un plan pour adopter le Pacte vert pour l'Europe de l'UE, ce qui contribuera à renforcer sa position dans les chaînes mondiales de valeur, à développer sa compétitivité et à améliorer son intégration économique internationale. Le succès du Pacte vert pour l'Europe dépendra de l'accès équitable à des financements et une technologie adaptés.

### M. Mimoune Amiri (Maroc)

L'OMC dispose-t-elle d'une stratégie pour mettre un terme aux investissements préjudiciables pour l'environnement ? Les pays en développement membres de l'OMC, qui appliquent ses politiques, ratifient les accords et s'appuient sur son aide, devraient-ils en parallèle pouvoir superviser les politiques de l'OMC susceptibles d'exercer une influence négative sur leur économie ?

### Mme Kathleen Van Brempt, rapporteure

Il est essentiel que les PMA participent le plus possible à toutes les discussions de l'OMC relatives au commerce et aux changements climatiques, notamment pour ce qui est du financement du climat.

### M. Helmut Scholz, modérateur

Bien que les parlementaires ne soient pas appelés à négocier directement, ils jouent un rôle important dans la supervision et la démocratisation des processus de l'OMC, tout particulièrement au vu des méthodes de travail de l'OMC, axées sur les Membres. La durée de certaines négociations commerciales actuelles (dont une au moins remonte à plus de 20 ans) ou le fossé qui continue à séparer les pays en développement des pays développés sont-ils vraiment acceptables ? Si tel n'est pas le cas, qu'est-ce qui empêche les parlementaires de jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions aux problèmes complexes que nous venons de pointer ?

L'instauration d'une réglementation adaptée, de mécanismes de financement, de transferts technologiques et de l'égalité de traitement entre les Membres constitue une partie de la réponse, en parallèle de la nécessité primordiale de protéger la structure et la pratique actuelles de l'OMC. Le sujet du commerce et des changements climatiques nous rappelle que le temps presse et que nous devons continuer à œuvrer sans relâche

# THÉMATIQUES DE FOND

## LE COMMERCE NUMÉRIQUE À L'ÈRE D'ÉCONOMIES RÉSILIENTES

Document de travail présenté par **M. J. Warborn**, membre du Parlement européen



Les innovations technologiques n'ont cessé de révolutionner le commerce international, les progrès en matière de transport et de communication facilitant le processus d'échange de biens et de services. La transformation numérique de l'économie mondiale a confirmé cette tendance. La part du commerce numérique est en constante augmentation et elle atteignait 25 % du commerce mondial en 2020<sup>2</sup>. Les flux transfrontaliers de données favorisent l'exportation des services numériques, contribuent de plus en plus à la production de produits

électroniques sophistiqués par le biais des chaînes de valeur mondiales et facilitent le commerce entre entreprises et consommateurs connectés numériquement partout dans le monde grâce à des plateformes de commerce en ligne. La dématérialisation des procédures, par exemple la certification par signature électronique, simplifie également les tâches administratives, ce qui rend les échanges plus efficaces et transparents.

La réduction des obstacles à l'accès au marché permet aux petites et moyennes entreprises de développer leurs activités sur le plan international et de trouver des clients à l'étranger, ce qui leur ouvre les portes du commerce mondial sans les ressources des grandes entreprises et des multinationales.

On a récemment constaté l'importance des services numériques pour la résilience de l'économie mondiale, par exemple lorsque la pandémie de COVID-19 a perturbé la chaîne d'approvisionnement, période durant laquelle les entreprises ont dû s'appuyer sur des logiciels de télétravail et de visioconférence pour limiter l'impact de la distanciation physique.

Toutefois, si la transformation numérique du commerce offre des opportunités majeures, elle s'accompagne aussi de défis importants liés à la fracture de l'accès à l'infrastructure numérique et à la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire international adéquat. Il est donc impératif d'élaborer des stratégies claires permettant aux États de relever ces défis et de réduire les obstacles inutiles au commerce numérique afin de libérer tout le potentiel de ces services pour l'économie mondiale.

En janvier 2019, 76 Membres de l'OMC se sont ainsi engagés, dans une déclaration commune, à ouvrir des négociations plurilatérales sur le commerce électronique afin de "chercher à obtenir un résultat de haut niveau qui s'appuie sur les accords et les cadres existants de l'OMC, avec la participation du plus grand nombre possible de Membres de l'OMC." À l'issue du dernier cycle de négociation de 2023, les participants à l'Initiative conjointe sur le commerce électronique ont annoncé un "aboutissement important" portant sur les trois grands domaines que sont la facilitation du commerce numérique, un environnement numérique ouvert et la confiance des entreprises et des consommateurs. Les co-organisateurs ont fait état de la finalisation d'articles sur diverses questions allant du commerce sans papier à la protection des consommateurs en ligne, en passant par la cybersécurité et les signatures électroniques.

<sup>2</sup> OCDE (2023), *Key issues in Digital Trade - OECD Global Forum on Trade 2023: Making Digital Trade Work for All* : [www.oecd.org/trade/OECD-key-issues-in-digital-trade.pdf](http://www.oecd.org/trade/OECD-key-issues-in-digital-trade.pdf), P. 1.

Néanmoins, il manque encore un accord dans plusieurs domaines clés, notamment le statut du moratoire sur les transmissions électroniques, ainsi que des propositions sur les flux de données et les réglementations en matière de localisation. L'absence d'accord s'explique par le fait que des pays comme les États-Unis ont indiqué qu'ils souhaitaient conserver une marge de manœuvre en matière de politique réglementaire alors que les débats se poursuivent sur le plan national. L'obtention d'un accord sur les questions en suspens de l'extension du moratoire relatif au commerce électronique et de la limitation des restrictions aux flux de données devrait donc figurer parmi les principales priorités des négociations de l'Initiative conjointe sur le commerce électronique et des discussions multilatérales élargies avec les membres de l'OMC.

D'ici là, il convient également de s'accorder sur l'architecture juridique de l'accord. Quelle que soit la forme finale de l'accord, celui-ci devra faire l'objet d'un consensus entre toutes les parties contractantes. En effet, la conclusion d'accords plurilatéraux "ouverts" (dont les avantages sont étendus à toutes les parties contractantes) n'est possible que lorsqu'on atteint une "taille critique" quant à la part du commerce international que représentent les Membres, tandis que les accords plurilatéraux "fermés" (dont les avantages sont réservés aux participants à l'accord) nécessitent le consentement de tous les Membres de l'OMC pour être approuvés. Les projets visant à intégrer cet accord dans le cadre multilatéral plus large des règles de l'OMC nécessiteront également le consensus de tous les Membres.

## I. Prolongation du moratoire sur les droits de douane pour les transmissions électroniques

En 1998, les Membres de l'OMC ont décidé de conserver la pratique consistant à ne pas appliquer de droits de douane aux transmissions électroniques, définies au sens large comme la livraison de "produits numérisables" tels que les films, les jeux vidéo, les livres électroniques, la musique et les logiciels. Depuis lors, ce moratoire a été prolongé tous les deux ans à la Conférence ministérielle de l'OMC et il a favorisé la croissance du commerce numérique. Néanmoins, certains pays en développement ont commencé à s'inquiéter des coûts potentiels de la prolongation du moratoire pour leur économie. En tant qu'importateurs nets de produits numérisés, ces pays font valoir des estimations sur le manque à gagner en recettes douanières. Lors de la dernière Conférence ministérielle, les Membres se sont engagés à intensifier les discussions sur la portée, la définition et l'impact du moratoire, tout en recherchant une solution pérenne. À moins qu'un nouvel accord ne soit conclu pour le prolonger, le moratoire devrait expirer le 31 mars 2024.

Le renouvellement du moratoire sur le commerce électronique doit être une priorité essentielle de la CM13, de même que les progrès des négociations visant à rendre cette mesure permanente. En effet, l'OCDE estime que le manque à gagner moyen en recettes douanières ne représente que 0,68 % des recettes douanières totales et 0,1 % des recettes publiques totales, lorsque les calculs tiennent compte des autres engagements limitant la capacité des pays à percevoir des droits de douane sur les transmissions électroniques<sup>3</sup>. Ces recettes pourraient donc être facilement compensées par la TVA et d'autres taxes internes, y compris sur les services numériques. Par ailleurs, l'application de tels droits de douane risquerait de compromettre la libre circulation des services numériques, ce qui pourrait réduire les importations et exportations numériques, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'augmentation des coûts des importations numériques ne ferait que limiter la compétitivité des entreprises d'envergure nationale, tout en rendant plus difficile l'accès des petites et moyennes entreprises à des outils numériques essentiels à leur croissance internationale. Il faut donc demander l'extension du moratoire sur le commerce électronique, lors de la 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle, afin de protéger les gains d'efficacité et le potentiel de développement du commerce numérique.

---

<sup>3</sup> OCDE (2023), *Understanding the potential scope, definition and impact of the WTO e-commerce Moratorium*. Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale, n° 275 : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/59ceace9-en.pdf?expires=1704707239&id=id&accname=ocid194994&checksum=31DF44F15C07EE97952BAD353E422B8B>. P. 25.

## II. Trouver un équilibre entre la limitation des flux de données, d'une part, et la protection des données et de la vie privée des consommateurs, d'autre part

Toutes les formes de commerce numérique reposent sur un flux transfrontalier de données, qui continue de croître à un rythme sans précédent. Toutefois, au cours de la dernière décennie, les gouvernements nationaux ont eu tendance à restreindre davantage la libre circulation des données<sup>4</sup>. Ces restrictions sont motivées par divers objectifs, par exemple des craintes sur le traitement des informations personnelles des citoyens par des entreprises basées dans des juridictions étrangères, des tentatives protectionnistes visant à profiter des données pour développer les industries numériques nationales et favoriser leur compétitivité, un désir de limiter la diffusion des données jugées sensibles pour la sécurité nationale, ou de rendre ces données plus facilement accessibles à des fins d'audit et de réglementation. En ce qui concerne la protection de la vie privée, les niveaux de restriction des pays en matière d'exportation des données dépendent de l'adéquation ou de l'équivalence des réglementations du pays tiers en matière de protection des données, celle-ci étant généralement établie par des organismes publics chargés de la protection des données.

Comme dans d'autres domaines, les divergences de réglementation risquent donc d'imposer des obstacles non tarifaires aux flux de données nécessaires au commerce numérique. En outre, les exigences locales en matière de stockage et de traitement constituent un obstacle majeur à la libéralisation des flux transfrontaliers de données et nuisent aux gains d'efficacité obtenus grâce à la structuration des chaînes de valeur mondiales. Ces exigences en matière de localisation des données sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus restrictives. Au début de l'année 2023, on comptait près d'une centaine de mesures de ce type dans 40 pays<sup>5</sup>. Deux tiers des mesures imposaient une obligation de stockage et de traitement au niveau local, sans possibilité d'exportation des données à l'étranger<sup>6</sup>. L'application permanente de telles restrictions doit être évitée, compte tenu de l'importance des flux de données transfrontaliers, non seulement pour diverses industries exportatrices de grande valeur, par exemple les technologies de l'information, les médias et l'industrie, mais aussi pour des secteurs tels que les soins de santé, qui dépendent de la coopération internationale en matière de recherche et de développement, outre les produits numériques recourant fortement à la technologie. En effet, selon les estimations d'un rapport de 2021 de *Frontier Economics* commandé par *Digital Europe*, la différence entre une optique de libéralisation et une optique modérément restrictive s'élèverait à 2 000 milliards d'euros sur la période de dix ans jusqu'en 2030<sup>7</sup>.

Il est toutefois important de trouver un juste milieu entre la promotion de la libre circulation des données et la lutte contre les menaces qui pèsent sur la vie privée des consommateurs et la protection des données liées au commerce numérique, notamment sur les droits fondamentaux et les protections accordés aux citoyens, par exemple dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de 2016. En matière de flux de données, l'Union européenne (UE) a donc adopté une approche selon laquelle des normes élevées de protection et la libéralisation du commerce numérique doivent aller de pair, par exemple dans des accords bilatéraux avec des pays tels que le Japon. Pour promouvoir cette approche équilibrée au niveau international, ces actions doivent s'accompagner d'efforts au sein de l'OMC pour faire adopter des règles mondiales sur la lutte contre les restrictions des flux de données, tout en préservant une marge de manœuvre politique légitime pour la réglementation numérique dans les accords plurilatéraux, tels que l'Initiative conjointe sur le commerce électronique.

## III. Accroître la connectivité et combler le fossé numérique

Le commerce électronique et les échanges de services numériques dépendent de l'accès à Internet et à l'infrastructure numérique. Pourtant, alors que la transformation numérique continue de progresser, une fracture importante subsiste dans le monde en matière d'accès à Internet. Au total, 2,7 milliards de personnes ne sont pas connectées et plus de la moitié de la population mondiale n'a

<sup>4</sup> M.F. Ferracane (2017) *Restrictions on Cross-Border data flows: a taxonomy*. Document de travail du Centre européen d'économie politique internationale : [ecipe.org/wp-content/uploads/2017/11/Restrictions-on-cross-border-data-flows-a-taxonomy-final1.pdf](https://ecipe.org/wp-content/uploads/2017/11/Restrictions-on-cross-border-data-flows-a-taxonomy-final1.pdf), p. 2.

<sup>5</sup> OCDE (2023), *The Nature, Evolution and Potential Implications of Data Localisation Measures*. Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale, n° 278 : [www.oecd-ilibrary.org/docserver/179f718a-en.pdf?expires=1704823209&id=id&accname=ocid194994&checksum=1DA9FB430BB232770507189CACACC1D5](https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/179f718a-en.pdf?expires=1704823209&id=id&accname=ocid194994&checksum=1DA9FB430BB232770507189CACACC1D5). P. 3.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Frontier Economics (2021) *The value of cross-border data flows to Europe: Risks and opportunities* : [www.digitaleurope.org/resources/the-value-of-cross-border-data-flows-to-europe-risks-and-opportunities/](https://www.digitaleurope.org/resources/the-value-of-cross-border-data-flows-to-europe-risks-and-opportunities/). P. 6.

pas accès au haut débit<sup>8</sup>. Ce chiffre renvoie aux inégalités en matière d'infrastructure numérique en fonction des niveaux de développement, mais aussi entre les sexes, les âges, les classes socio-économiques et les populations rurales par rapport aux populations urbaines. De fait, par rapport aux hommes, les femmes étaient 264 millions de moins à avoir accès à Internet en 2022, tandis que le nombre d'utilisateurs d'Internet dans les zones urbaines était deux fois plus élevé que dans les zones rurales<sup>9</sup>. Ces disparités sont également présentes dans l'UE. Les données d'Eurostat indiquent que 2,4 % des 450 millions d'habitants de l'UE n'ont pas les moyens de se connecter à Internet<sup>10</sup>, ce qui limite leur accès aux possibilités d'emploi et aux services publics essentiels. L'inclusion numérique des segments les plus pauvres de la population varie également considérablement d'un État membre à l'autre. Des pays tels que la Bulgarie et la Roumanie comptent une grande part de citoyens non connectés, tandis que les proportions sont beaucoup plus faibles dans des pays comme le Danemark et la Finlande<sup>11</sup>.

Pour que les avantages du commerce numérique ouvert profitent à tous, l'UE doit s'efforcer de répartir uniformément l'accès à Internet et aux réseaux TIC au sein de son marché unique, ainsi que dans les pays en développement. Sur son territoire, l'UE a fixé des objectifs clairs en matière de connectivité dans le cadre de sa *Décennie numérique*, qui vise à donner aux personnes et aux entreprises les moyens de réussir la transformation numérique de l'économie d'ici à 2030. Néanmoins, selon le premier rapport d'avancement de la Décennie numérique (publié en 2023), l'UE reste encore en deçà de ses objectifs. L'extension de la couverture 5G et la transformation numérique des entreprises ne sont pas, par exemple, aux niveaux souhaités<sup>12</sup>. Les investissements doivent donc être relancés. Ils doivent se concentrer non seulement sur le déploiement d'un réseau d'infrastructures numériques, mais aussi sur la mise en œuvre de politiques de formation et d'éducation visant à développer les compétences numériques des entreprises et des citoyens, afin qu'ils puissent bénéficier de l'accès à ce réseau.

Par ailleurs, l'UE soutient également le développement des infrastructures et le renforcement des capacités avec ses partenaires commerciaux. Grâce à son approche "Digital4Development", l'UE a intégré les technologies numériques à sa politique de développement en collaborant avec le secteur privé pour promouvoir l'accès à une connectivité à large bande abordable et sûre, développer la culture et les compétences numériques, encourager la création d'emplois et l'entrepreneuriat numériques, et soutenir l'utilisation des technologies numériques en tant qu'instruments du développement durable<sup>13</sup>. Outre son soutien financier, l'UE collabore étroitement avec ses partenaires afin de proposer des recommandations politiques visant à exploiter le potentiel de développement durable et de création d'emplois du commerce numérique dans le cadre de partenariats tels que le Groupe de travail UE-UA sur l'économie numérique<sup>14</sup>. Comblent les écarts d'accès aux services numériques entre les pays et au sein des sociétés reste une condition préalable nécessaire à la construction d'une économie numérique internationale inclusive et durable.

#### IV. Promouvoir le commerce sans papier

Autre gain d'efficacité majeur du commerce numérique : la dématérialisation des échanges transfrontaliers de documents liés au commerce, par exemple les bons de commande et les certificats réglementaires entre les entreprises, les acheteurs, les fournisseurs et les prestataires de services logistiques, ainsi que les douanes et les organismes de réglementation. Selon la Chambre de commerce internationale, 4 milliards de documents circulent à tout moment dans l'écosystème du commerce international, une transaction typique impliquant jusqu'à 27 documents et nécessitant

<sup>8</sup> Union internationale des télécommunications (2022), *Internet surge slows, leaving 2.7 billion people offline in 2022*: [www.itu.int/en/mediacentre/Pages/PR-2022-09-16-Internet-surge-slows.aspx](http://www.itu.int/en/mediacentre/Pages/PR-2022-09-16-Internet-surge-slows.aspx).

<sup>9</sup> L. Signé (2023), *Fixing the global digital divide and digital access gap* (Brookings Institution) : [www.brookings.edu/articles/fixing-the-global-digital-divide-and-digital-access-gap/](http://www.brookings.edu/articles/fixing-the-global-digital-divide-and-digital-access-gap/).

<sup>10</sup> V. Bhatia (2023), *Bridging the digital divide in the European Union* (Forum économique mondial) : [www.weforum.org/agenda/2023/08/how-to-bridge-the-digital-divide-in-the-eu/](http://www.weforum.org/agenda/2023/08/how-to-bridge-the-digital-divide-in-the-eu/).

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Commission européenne (2023), *Rapport 2023 sur l'état d'avancement de la Décennie numérique* : [digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/2023-report-state-digital-decade](http://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/2023-report-state-digital-decade).

<sup>13</sup> Commission européenne (2017), *Digital4Development: mainstreaming digital technologies and services into EU Development Policy*. Document de travail des services de la Commission : [international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2019-09/swd-digital4development-part1-v3\\_en.pdf](http://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2019-09/swd-digital4development-part1-v3_en.pdf). P. 4.

<sup>14</sup> Commission européenne, *Bâtir l'avenir numérique de l'Europe - Afrique* : [digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/africa](http://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/africa).

jusqu'à deux ou trois mois de traitement<sup>15</sup>. Le passage d'un système papier à un système électronique pour le traitement de ces documents permettrait aux opérateurs de réaliser des gains d'efficacité considérables. Ils pourraient économiser du temps et de l'argent dans la gestion des formalités administratives et éviter les goulets d'étranglement inutiles dans les chaînes d'approvisionnement. Ceci est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises, pour lesquelles les coûts de documentation commerciale peuvent être déterminants dans la décision d'exporter des produits de faible valeur. Les avantages du commerce sans papier concernent également la traçabilité, car les systèmes de documentation en ligne peuvent fournir des informations en temps réel sur le mouvement des biens et des services. Les agences gouvernementales peuvent utiliser ces informations pour des raisons de sécurité nationale ou pour contrôler le respect des normes réglementaires. Les technologies numériques, par exemple la blockchain, peuvent en outre permettre une forme plus sûre de collecte des données par rapport à la documentation papier qui prévaut dans les transactions commerciales internationales actuelles.

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges contient déjà de nombreuses dispositions encourageant l'échange électronique des données de transaction, tandis que plus de la moitié des accords commerciaux préférentiels conclus depuis 2005 répond à la nécessité pour les administrations douanières et les négociants d'adopter un mode sans papier<sup>16</sup>. Toutefois, ces dispositions sont généralement des engagements non contraignants qui ne se traduisent pas nécessairement par une action gouvernementale. Un grand pas en avant a néanmoins été franchi en 2023 avec la récente loi *Electronic Trade Documents Act* au Royaume-Uni, qui permet aux documents commerciaux sous forme électronique, tels que les documents de connaissance ou les effets de commerce, de bénéficier du "même traitement, des mêmes effets et de la même fonctionnalité juridique" que ceux sous forme papier. L'OMC doit commencer à discuter de la reconnaissance juridique des documents électroniques d'administration des échanges, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre par le Royaume-Uni, et encourager, dans les pays, le développement d'interfaces électroniques à guichet unique pour la soumission des documents réglementaires et administratifs.

## REMARQUES LIMINAIRES

**M. Jörgen Warborn, rapporteur**  
(membre du Parlement européen)

Le commerce électronique améliore la résilience de la chaîne d'approvisionnement et les autres aspects de la résilience commerciale, comme l'a prouvé la pandémie de COVID-19. Plus le degré de numérisation des organisations était élevé avant la pandémie, moins elles ont souffert de la nécessité de mener leurs activités à distance.

Nous devons trouver l'équilibre juste entre la mise à profit des perspectives économiques offertes par le commerce électronique et la préservation des droits des entreprises et des citoyens en ligne. Le commerce électronique nous place par conséquent face aux grands défis suivants : combler les inégalités d'accès à l'infrastructure numérique, souvent considérables, entre les pays développés et les pays en développement, établir des cadres réglementaires adaptés et lutter contre les menaces pour la sécurité nationale et la vie privée en ligne.

Aujourd'hui, nous allons nous pencher sur deux grands sujets. Le premier concerne les flux de données numériques et le moratoire sur l'imposition de droits de douanes sur les transmissions électroniques. Ce moratoire est renouvelé tous les deux ans depuis 1998. Le recours sans restriction aux plateformes de commerce électronique a levé des barrières commerciales et ouvert de nouveaux marchés aux entreprises en leur permettant de participer au commerce mondial sans avoir besoin de disposer des ressources des multinationales. Récemment, les Membres de l'OMC importateurs nets de produits numériques ont argué du fait que ce moratoire constitue pour eux une importante perte de recettes fiscales. Bien que cet argument soit entendable, les études montrent que les recettes

---

<sup>15</sup> Chambre de commerce internationale (2021), *Royaume-Uni. Creating a modern digital trade ecosystem - Cutting the cost and complexity of trade - Reforming laws and harmonising legal frameworks* : [www.dsi.iccwbo.org/files/ugd/0b6be5\\_9a983b7c954d49389dd25a54033bcf78.pdf?index=true](http://www.dsi.iccwbo.org/files/ugd/0b6be5_9a983b7c954d49389dd25a54033bcf78.pdf?index=true).

<sup>16</sup> CEE-ONU (2018), *White Paper: Paperless Trade* : [unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP-PaperlessTrade\\_Eng.pdf](http://unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP-PaperlessTrade_Eng.pdf).

potentielles sont très faibles, alors qu'imposer des droits de douane aux transmissions électroniques risquerait de remettre profondément en cause le potentiel de croissance du commerce international, surtout dans les PME et les entreprises dirigées par des femmes dans les pays en développement. J'espère que les Membres accepteront de renouveler le moratoire à l'occasion de la conférence ministérielle de cette année.

Une réflexion est en cours pour trouver des solutions aux inquiétudes concernant la protection des données nationales et personnelles, notamment en stockant les données à l'échelon local et en garantissant que la réglementation en matière de gestion des données soit équivalente dans les pays tiers. L'OMC est l'enceinte adaptée pour tenter de trouver un accord mondial sur ce sujet, comme le montre l'Initiative conjointe sur le commerce électronique, qui permet la libre circulation des données tout en les soumettant à la réglementation appropriée.

Le second grand sujet du jour concerne le commerce dématérialisé, qui recèle le potentiel de réduire la charge administrative, tout particulièrement pour les PME, et améliore à la fois la traçabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC pousse à l'adoption du commerce dématérialisé, mais les gouvernements membres de l'OMC ne se conforment pas toujours à cette incitation. L'OMC devrait donc aller plus loin en intensifiant les discussions visant à déterminer dans quelles conditions les documents électroniques pourraient bénéficier d'un statut juridique équivalent à celui des documents papier et en soutenant l'interface à guichet unique pour les pays en développement.

Ni la facilitation et la réglementation des flux de données ni le commerce dématérialisé ne sont possibles sans connectivité Internet, ce qui signifie que le fossé numérique doit être comblé grâce à une connectivité suffisamment accessible et bon marché, au renforcement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques. Le fait que l'OMC soit par nature multilatérale et fondée sur les règles peut contribuer à rendre ces objectifs atteignables.

**Mme Meera Al Suwaidi, rapporteure**  
(Membre du Conseil national de la Fédération, Émirats arabes unis)



Je souhaite aborder la question de savoir comment les parlementaires peuvent contribuer à un commerce électronique efficace en parallèle d'une réglementation protégeant les données et la vie privée. La législation nationale que nous élaborons et adoptons tous devrait accroître l'échelle, la portée et la vitesse du commerce électronique et permettre de réduire plus facilement la fracture séparant les PMA des pays développés. Pour faire en sorte que cette législation ne soit pas dépassée par le rythme rapide de l'évolution numérique, elle doit être souple et adaptable.

La protection des données n'est pas moins importante que la garantie de leur libre circulation. Les parlementaires doivent être en mesure de comprendre le monde numérique d'aujourd'hui, de mettre en commun leurs connaissances et de renforcer leurs capacités afin d'adopter des lois réglementant le commerce électronique, protégeant les données et fournissant des garanties adaptées en matière de droits de propriété intellectuelle. Nous devrions unir nos forces pour veiller à disposer des budgets requis pour atteindre nos objectifs, notamment l'instauration d'une infrastructure de données résiliente et la cybersécurité. Les parlementaires doivent collaborer sur ces points aux échelons régional et international et se tenir bien informés des négociations commerciales actuellement menées par leur gouvernement.

Les Émirats arabes unis sont très bien placés sur les index de la compétitivité numérique. Parmi les bonnes pratiques qui contribuent à leur réussite figurent : la création, depuis 2021, de trois banques numériques pour faciliter les paiements transfrontières et permettre un financement plus novateur du commerce, une meilleure sécurité, une plus grande transparence et un soutien ferme aux PME ; l'adoption d'une loi sur le commerce interactif, qui contribue à l'attractivité des Émirats arabes unis pour les investissements mondiaux, améliore leur alignement sur les normes du commerce

international et leur permet de se maintenir à la pointe de l'évolution des pratiques commerciales ; la création de bacs à sable (sandboxes) pour évaluer la réglementation numérique (notamment pour ce qui est de l'intelligence artificielle), dont nous espérons qu'elle servira de source d'inspiration pour la législation internationale et l'intégration de mécanismes de protection du commerce électronique dans nos vastes accords économiques et commerciaux.

**M. Cedric Frolick, rapporteur**  
(Parlementaire, Afrique du Sud)



Le commerce électronique fait de toute évidence augmenter les flux commerciaux et la prospérité et renforce la résilience face aux catastrophes, tout particulièrement dans le cas des économies en développement, des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des entreprises dirigées par des femmes. Les entreprises dirigées par des jeunes, qui forment la colonne vertébrale économique de l'Afrique, continent en grande partie peuplée de jeunes, bénéficient aussi considérablement du commerce électronique, surtout étant donné la propension des jeunes à se lancer dans des expérimentations technologiques.

Les activités actuellement en cours en Afrique concernant le commerce électronique incluent la réflexion menée par l'Union africaine concernant les difficultés soulevées par la politique relative au commerce électronique et les discussions portant sur un protocole en matière de commerce électronique qui se déroulent à l'échelle de la Zone de libre-échange continentale africaine. Certains pays africains prennent toutefois du retard en raison d'une connectivité Internet onéreuse et de mauvaise qualité. Nous devons remédier à cette fracture en améliorant l'infrastructure et les compétences numériques de la région.

La cybercriminalité entrave la progression en mettant en danger les données personnelles, voire les structures démocratiques telles que les élections, qui doivent toutes être préservées au moyen d'une nouvelle réglementation. Le Parlement sud-africain a récemment légiféré sur ce sujet.

Pour éviter des avantages déloyaux et garantir l'égalité d'accès aux populations de toutes les catégories d'économies dans le monde, nous devrions créer un fond destiné à soutenir les PMA et les pays en développement afin qu'ils acquièrent la technologie et adoptent la réglementation dont ils ont besoin pour récolter les fruits du commerce électronique. Nous devrions également rétablir le Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique et mettre un terme au moratoire sur l'imposition de droits de douanes sur les transmissions électroniques. Ce moratoire accorde aux grandes sociétés technologiques mondiales un avantage fiscal inique et prive les pays en développement des recettes fiscales dont ils auraient besoin pour financer rapidement l'industrialisation numérique.

## SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

### M. Redha Faraj (Bahreïn)



Le commerce électronique comporte des avantages, parmi lesquels des services et des produits de meilleure qualité, ainsi que de meilleures perspectives d'emploi, notamment pour les personnes ayant des besoins spéciaux. Les gouvernements et les législateurs devraient également renforcer la confiance des citoyens à l'égard du commerce électronique en luttant contre la cybercriminalité.

Comment l'OMC pourrait-elle aider les PMA et les pays en développement aux prises avec la dette à suivre le rythme de l'innovation technologique des pays développés ?

### M. Jörgen Warborn, rapporteur

La numérisation et l'intelligence artificielle nous aideront à régler un grand nombre de questions complexes, notamment les changements climatiques et la lutte contre la criminalité.

### M. Youyong Zhou (Chine)



Je salue les efforts des Membres concernant le Programme de travail sur le commerce électronique. Toutefois, l'OMC devrait aller plus loin pour aider les pays en développement à réduire la fracture numérique et à améliorer leur développement. Comment pouvons-nous améliorer l'efficacité et la résilience de nos économies ?

### M. Jörgen Warborn, rapporteur

Je pense que la politique de l'UE qui consiste à fournir un accès à haut débit sûr, abordable et accessible en partenariat avec le secteur privé devrait être intégrée dans les politiques en faveur du développement. La culture et l'entrepreneuriat numériques devraient également figurer dans ces politiques en tant qu'atouts pour l'emploi et la prospérité.

### M. Khan Tangi Bahramand (Pakistan)

Quel compromis les pays en développement peuvent-ils trouver entre la promotion du commerce électronique et la protection de la souveraineté nationale et de l'identité culturelle ? Existe-t-il en matière de règlement des différends des projets de code de conduite pour le commerce électronique ?

### M. Jörgen Warborn, rapporteur

Je conviens que nous devons consentir de gros efforts pour établir un mécanisme de règlement des différends indépendant à deux niveaux. Je serais également favorable à un code de conduite multilatéral sur les questions numériques et l'intelligence artificielle, tout particulièrement au vu du nombre considérable de menaces, mais aussi de perspectives, auxquelles les parlements locaux, nationaux et régionaux devront faire face à l'avenir.

### Mme Meera Al Suwaidi, rapporteure



Plusieurs méthodes peuvent être employées pour trouver un compromis entre souveraineté et identité. Les facteurs du succès en matière de commerce électronique sont la robustesse de l'infrastructure numérique, dont une bonne connectivité Internet, et la formation des entrepreneurs locaux leur permettant d'améliorer leurs compétences informatiques et de commercer plus efficacement en ligne.

Les législateurs peuvent promouvoir le commerce électronique tout en préservant la souveraineté en adoptant des lois sur la protection des données, la cybersécurité et la concurrence loyale. À l'échelon international, nous devrions réfléchir aux solutions permettant de promouvoir l'innovation locale et d'adapter les accords de libre-échange, non seulement pour tenir compte des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les PMA, mais aussi protéger leur souveraineté et promouvoir une croissance inclusive. Les programmes de formation au numérique devraient aussi préserver un certain équilibre : d'une part les citoyens devraient disposer des compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer dans l'économie numérique mondiale mais, de l'autre, il faudrait que les pays puissent conserver le contrôle de domaines tels que la gouvernance des données et les actifs numériques.

Disposer d'une réglementation claire est un point de départ important pour le règlement des différends, en prévoyant notamment la possibilité d'inclure des clauses se rapportant spécifiquement à la résolution des différends dans les accords de libre-échange, en établissant des groupes spéciaux d'arbitrage à l'échelle internationale et en adoptant des accords internationaux sur le sujet.

#### M. Mandla Rayi (Afrique du Sud)



Nous devrions mettre un terme au moratoire douanier sur les transmissions électroniques, fournir des fonds pour remédier à la fracture numérique et continuer à mettre au point une réglementation s'appliquant au commerce électronique. Si le moratoire prend fin, aucun pays ne sera tenu d'imposer des droits de douane, mais il deviendra possible aux pays qui le souhaitent de le faire. Il est par ailleurs peu probable que la levée du moratoire nuise aux MPME, la vaste majorité des transmissions électroniques émanant d'une poignée de plateformes telles que YouTube et Facebook.

#### M. Sakanta Mantamiharja (Indonésie)



Le moratoire douanier sur les transmissions électroniques ne devrait pas être prolongé indéfiniment. Toute décision de le prolonger devrait reposer sur un champ d'application et des définitions déterminés multilatéralement et mutuellement acceptés. Lever le moratoire contribuerait à l'établissement de conditions de concurrence équitables entre pays développés et pays en développement et dégagerait des fonds permettant de remédier à la fracture numérique, garantissant donc l'authenticité des données commerciales, renforçant la compétitivité des MPME et assurant une protection contre les activités criminelles. La CNUCED a estimé que le moratoire engendre une perte considérable de revenus fiscaux pour les pays en développement et que les pertes pour les pays développés sont nettement inférieures. Il faut de la souplesse dans ce domaine. Bien que le commerce numérique dispose de certaines caractéristiques uniques, l'imposition de droits de douane devrait continuer à être accordée au pays d'origine de l'activité économique, où la valeur est générée.

#### M. Rafael Espino de la Pena (Mexique)



Un grand nombre des bienfaits du commerce électronique ont été à juste titre mis en évidence. Toutefois, je pense que les plateformes numériques (qui sont pour la majeure partie d'entre elles originaires de pays développés) doivent payer des impôts,

conformément aux cadres mondiaux de taxation, dans les pays dans lesquels elles dégagent des recettes. Êtes-vous d'accord ?

**M. Jörgen Warborn, rapporteur**

Je pense que le recours à l'intelligence artificielle remédiera pour une large part à un grand nombre des difficultés existantes en matière de changements climatiques et de cybercriminalité.

Je suis favorable, dans toute la mesure du possible, à la liberté des échanges, y compris pour éviter aux consommateurs de devoir acquitter des droits de douane. De par la nature de ces services, la taxation des services numériques transfrontières est extrêmement complexe et je pense que les MPME seraient perdantes si le moratoire sur le commerce électronique prenait fin. Quoi qu'il en soit, pour ceux qui souhaitent prélever des droits, le prélèvement d'une taxe à la valeur ajoutée serait plus simple. En définitive, je souhaite que le moratoire devienne une décision permanente de ne pas taxer les services numériques transfrontières.

**M. Cedric Frolick, rapporteur**

Un moratoire se prolongeant sur 14 sessions représente un échec de la prise de décision. Cette décision ne devrait pas être constamment reportée. Les voix qui appellent à lever le moratoire devraient être entendues dans cette enceinte multilatérale. Le moratoire fait plus de mal que de bien aux pays en développement et perpétue les inégalités. Le processus d'IA d'Hiroshima du G7 entérine lui aussi les inégalités en ne nouant pas le dialogue avec d'autres groupements régionaux. Avancer seul de telle façon permet d'agir rapidement mais ne fait pas cas du principe qui veut que personne ne soit laissé pour compte et finira par rendre impossibles des progrès durables.

# REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC



*Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008*

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

## ARTICLE PREMIER - Objectifs

1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.

1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.

1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :

- a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

## ARTICLE 2 - Composition

2.1 Les participants à la Conférence sont :

- les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2.2 Les observateurs à la Conférence sont :

- les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;
- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

## ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

## ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateur de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.

4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateur de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.

4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.

4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.

4.8. La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

## ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

## **ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions**

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

## **ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence**

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

## **ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure**

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.